

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN****Séance publique du 20 octobre 2021****PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Florence SANCHEZ, Maire.

Présents :

Florence SANCHEZ, Henry-Paul BONNEAU, Fabienne MICHEL, Sonia REBOUL, Gérard ORTUNO, Géraldine LACANAL, Michel BERNABEU, Bruno VANDERMEERSCH, Gaëlle GUENAL, Pierre MARIEZ, Céline BRUN-GHALEM, Pierre CROS, Jenny ADGE-LAGALIE, Terry ADGE, Françoise BARTHELEMY, Bruno HERNANDEZ, Lydie LAMBERT, Fabrice BARBE, Béatrice CECILLON-PINTENO, Jean-Marc DAUGA, Julie PEREA, André LOPEZ, Véronique PEYROTTE, Laurence GRANIER, Thomas BORDENAVE, Julien CHARAYRON (arrivé à 19 h 56).

Pouvoirs :

Marianne ARRIGO à Henry-Paul BONNEAU ;
Sylvain BARONE à André LOPEZ ;
Emmie CHARAYRON à Laurence GRANIER ;
Julien CHARAYRON à Thomas BORDENAVE (jusqu'à son arrivée à 19 h 56).

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Madame Céline BRUN-GHALEM

Madame le Maire : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il est 19 h 00. Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je souhaite tout d'abord la bienvenue à Madame Julie PEREA, qui remplace Monsieur Jean-Claude PAGNIER pour la liste « Poussan, un nouvel art de vivre », et à Monsieur Julien CHARAYRON, qui remplace Monsieur Sébastien CHAUZY pour la liste « Poussan, tout simplement », et qui nous rejoindra tout à l'heure.

Je vais procéder à l'appel des membres du Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel.

Madame le Maire : Pour ceux qui ont des pouvoirs, pensez bien à signer, sur la feuille d'émargement, pour les deux personnes. Merci.

Nous allons passer à la désignation du secrétaire de séance, s'il vous plaît. Qui se propose ? Madame BRUN-GHALEM. Merci.

Je vous informe que le PV de la séance du 21 septembre 2021 n'a pas encore été transcrit. Il vous sera proposé au vote de la prochaine séance.

Je vais énumérer les points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

- 1°) ASSEMBLEE - Election d'un nouvel Adjoint en remplacement d'un Adjoint démissionnaire
- 2°) ASSEMBLEE - Mise à jour des membres des Commissions municipales
- 3°) ASSEMBLEE - Mise à jour des attributions individuelles des indemnités de fonction des Elus
- 4°) ASSEMBLEE - Election d'un membre du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en remplacement d'un Conseiller démissionnaire
- 5°) ASSEMBLEE - Désignation des représentants au Conseil d'administration du collège Via Domitia
- 6°) RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois
- 7°) RESSOURCES HUMAINES - Modification du règlement de la prime de fin d'année
- 8°) ENVIRONNEMENT - Participation au fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel
- 9°) ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition d'un forage pour le suivi piézométrique des eaux souterraines entre la Ville de Poussan et le SMBT
- 10°) ENVIRONNEMENT - Convention pour la mise en œuvre des actions nécessaires à la pose et au suivi des repères de crues du bassin-versant de la lagune de Thau et d'Ingril entre la Ville de Poussan et le SMBT
- 11°) TRAVAUX - Conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Poussan et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM)
- 12°) TRAVAUX - Adoption des modalités de programmation de travaux et de financement pour les études et travaux de l'impasse des Cresses
- 13°) TRAVAUX - Adoption des modalités de programmation de travaux et de financement pour les études et travaux de l'avenue de la Gare - Phase 2
- 14°) URBANISME - Signature d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour la parcelle AB N° 90
- 15°) URBANISME - Signature d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour les parcelles BY N°s 44, 45, 50 et 51
- 16°) URBANISME - Signature d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour la parcelle AB N° 120
- 17°) URBANISME - Signature d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour la parcelle AA N° 166
- 18°) URBANISME - Signature d'une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour la parcelle BM N° 139

Je vais maintenant vous rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que m'a confiées le Conseil municipal.

Vu les délégations qui m'ont été accordées par délibération n° 2020-28, en date du 5 août 2020, je rends compte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Décision n° 2021-41 en date du 14 septembre 2021 portant signature d'une promesse unilatérale de vente pour les parcelles BY 44, 45, 50, 51 – Le Garel

Décision n° 2021-42 en date du 20 septembre 2021 portant convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Poussan et l'association APIJE

Décision n° 2021-43 en date du 30 septembre 2021 portant préemption de la parcelle E 799, pour le prix de 201,50 €

Décision n° 2021-44 en date du 7 octobre 2021 portant promesse unilatérale d'achat de la parcelle AB 120, au lieu-dit « Pisse-Gaye »

Décision n° 2021-45 en date du 8 octobre 2021 portant promesse unilatérale d'achat de la parcelle AB 166, au lieu-dit « Glauga »

Décision n° 2021-46 en date du 8 octobre 2021 portant promesse unilatérale d'achat de la parcelle BM 139, au lieu-dit « La Plaine »

Je prends note que Madame PEYROTTE vient de nous rejoindre, à 19 h 06. Bonsoir.

Nous allons passer au point 1 du Conseil municipal.

1/ ASSEMBLEE – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Souhaitez-vous que je vous lise l'ensemble des textes visés ou pas ? Non, c'est bon ?

Je rappelle que le Maire est seul chargé de l'administration mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil municipal.

Je rappelle la liste des Adjoints ayant été élus par délibération n° 2020-24 du 5 juillet 2020 :

- Monsieur BONNEAU, 1^{er} Adjoint délégué à la Sécurité et à l'Urbanisme ;
- Madame MICHEL, 2^e Adjointe déléguée aux Ressources Humaines ;
- Monsieur PAGNIER, 3^e Adjoint délégué aux Sports et aux Festivités ;
- Madame REBOUL, 4^e Adjointe déléguée au Scolaire et à l'Enfance et à la Jeunesse ;
- Monsieur ORTUNO, 5^e Adjoint délégué aux Finances et aux Travaux ;
- Madame LACANAL, 6^e Adjointe déléguée aux Affaires sociales et Santé ;
- Monsieur BERNABEU, 7^e Adjoint délégué à la Culture, au Patrimoine et aux Anciens Combattants ;
- Madame ARRIGO, 8^e Adjointe déléguée à la Vie associative.

A la suite de la démission de Monsieur PAGNIER, 3^e Adjoint, un poste d'Adjoint est vacant. J'indique qu'il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint. Conformément à l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales et en vertu du principe de parité, la désignation d'un nouvel Adjoint ne peut se faire que parmi les Conseillers de même sexe que celui à qui il est appelé à succéder.

J'ajoute que le nouvel Adjoint a vocation à prendre place au dernier rang dans l'ordre des Adjoints, sauf si le Conseil municipal décide qu'il occupera le même rang que le sortant et le précise dans la délibération.

Je propose que le nouvel Adjoint occupe le dernier rang dans l'ordre des Adjoints, soit le 8^e. De fait, les Adjoints qui se trouvaient à un rang derrière l'Adjoint sortant, monte d'un rang.

Je vais procéder à l'appel aux candidatures.

Je vous propose une candidature en faveur de Monsieur Pierre MARIEZ, en qualité d'Adjoint délégué à l'Environnement, à la Transition écologique et énergétique, à l'Agriculture et au Cadre de vie.

Est-ce que d'autres personnes souhaitent se proposer pour ce poste d'Adjoint ? Non ? Très bien.

Nous allons donc procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats seront donnés. C'est un vote qui va se faire à bulletin secret, comme lors de l'élection des Adjoints au premier Conseil municipal.

Je vais vous appeler dans l'ordre de la liste. Oui, Monsieur LOPEZ ?

André LOPEZ : *(Intervention hors micro.)*

Madame le Maire : C'est comme vous voulez. En revanche, parlez dans le micro.

André LOPEZ : C'était simplement pour savoir pourquoi il n'y a pas un changement poste pour poste.

Madame le Maire : C'est-à-dire ?

André LOPEZ : Il n'y aura plus d'Adjoint aux Sports et aux Festivités.

Madame le Maire : Vous verrez après, dans les délibérations suivantes, que les festivités et les sports sont répartis sur d'autres personnes. Je crois que c'est juste celle d'après.

André LOPEZ : Oui, mais il n'y aura plus d'Adjoint.

Madame le Maire : Non, il y aura des Conseillers... Plus exactement, il y aura soit un Conseiller délégué avec signature, comme Monsieur MARIEZ l'était, qui fait office d'Adjoint, soit un autre Adjoint qui va récupérer l'une des deux compétences.
Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Si je peux compléter, c'est vrai qu'on a eu plusieurs remarques. Déjà, on se félicite qu'il y ait un Adjoint à l'Environnement, c'est positif ; c'est un point sur lequel nous vous avons interpellée dès le premier Conseil.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Ça, c'était le premier point. Ensuite, c'est vrai qu'il y a de l'incompréhension, comme le signale André, qu'il n'y ait plus d'Adjoint aux Festivités. On pensait à quelqu'un comme Terry ADGE, qui est très investi par exemple sur les festivités, et qu'il y aurait eu un remplacement de ce type. Enfin, on note qu'il y a toujours de très importants déséquilibres, ce qui appelle une question : est-ce qu'il y a une problématique de compétences ? Pourquoi un Adjoint gère-t-il la sécurité et l'urbanisme, un autre les travaux et les finances, qui sont de gros postes, alors que d'autres Adjoints gèrent des postes qui le sont beaucoup moins ?

Madame le Maire : La sécurité et l'urbanisme sont deux délégations qui fonctionnent ensemble. On le voit tous les jours à travers les dossiers. En travaillant tous les jours sur les dossiers, on le voit : ce sont deux délégations qui fonctionnent ensemble. Elles vont de pair.

Pour travaux et finances, c'est la même chose.

Après, ce sont des choix que nous avons faits avec toute l'équipe et nous avons réparti les postes comme cela. Cela fonctionne très bien, nous n'avons aucune problématique sur le fonctionnement au quotidien, aussi bien dans l'équipe qu'avec les services. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

Ensuite, vous verrez, dans les délibérations suivantes, que certaines délégations liées aux festivités et aux sports sont réparties sur d'autres personnes, sachant que notre Collectivité ne peut avoir que huit Adjointes. On ne pouvait pas avoir plus d'Adjointes. C'est ce qui explique qu'il y avait déjà trois Conseillers municipaux avec délégation de signature, qui faisaient déjà plus ou moins office d'Adjointes sans en porter l'écharpe puisque nous ne pouvons pas, légalement, avoir plus de huit Adjointes. C'était le cas de Monsieur Pierre MARIEZ, qui était déjà Conseiller municipal avec délégation de signature, sur sa délégation.

Thomas BORDENAVE : D'accord. Simplement, qu'est-ce qui a justifié le fait de ne plus avoir d'Adjointe aux Festivités et d'en avoir une à l'Environnement, finalement ? Vous nous avez écoutés ? (...)

Madame le Maire : Vous verrez tout à l'heure qu'il y a quand même un Adjoint qui récupère les festivités. Les festivités seront gérées ; le sport aussi. Monsieur MARIEZ étant déjà Conseiller municipal avec délégation de signature et faisant déjà office d'Adjoint, il est proposé qu'il récupère ce poste d'Adjoint qui est vacant. Voilà.

Nous allons procéder au vote. Je vais vous appeler dans l'ordre de la liste d'appel. Je vais vous demander de vous lever, d'aller derrière, où vous trouverez les bulletins et l'isoloir. Vous pourrez ensuite déposer votre bulletin dans l'urne et il y aura un dépouillement officiel.

Comme pour toutes les élections, on va appeler les deux personnes les plus jeunes parmi les présents, Monsieur Terry ADGE et Monsieur BORDENAVE.

Je vais vous demander de vous lever, si vous le voulez bien, et de vous positionner au niveau de l'urne, pour dire, à chaque fois qu'une personne vote, « a voté ». Ensuite, quand tout le monde aura voté, il s'agira de rapporter l'urne ici, de la vider et de procéder au dépouillement, l'un notant, l'autre annonçant les résultats. Merci.

Je précise que ceux qui ont des pouvoirs rentrent une première fois pour voter, ressortent, reprennent un bulletin et votent à nouveau.

Il est procédé au vote.

Madame le Maire : Nous allons passer au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

(Echanges hors micro.)

Madame le Maire : Je suis désolée mais on est obligé de procéder à nouveau au vote.

(Echanges hors micro.)

Madame le Maire : Il y a un bulletin en trop. On est 29 et il y a 30 bulletins, ce n'est pas possible. Quelqu'un a dû prendre deux papiers. On est donc obligé, légalement, de procéder à nouveau au vote. Je suis désolée.

On recommence.

(Echanges hors micro.)

Madame le Maire : Tous les bulletins sont à nouveau séparés. Faites attention, en les prenant, de n'en prendre qu'un.

On va recommencer. Je vais vous appeler deux par deux, comme ça, vous pourrez vous préparer, ça ira plus vite.

Il est procédé au vote puis au dépouillement.

Madame le Maire : Je vais vous demander de bien vouloir compter les bulletins, s'il vous plaît. Merci beaucoup à tous les deux.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Nombre de voix pour Monsieur MARIEZ : 21

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, je proclame, en qualité d'Adjoint au Maire, au 8^e rang, Monsieur MARIEZ.

Je précise que chaque domaine relève d'une délégation de fonction qui sera formalisée par voie d'arrêté.

Je précise également que le tableau des Adjoints est mis à jour selon l'ordre suivant :

- Monsieur BONNEAU, 1^{er} Adjoint délégué à la Sécurité et à l'Urbanisme ;
- Madame MICHEL, 2^e Adjointe déléguée aux Ressources humaines et aux Festivités ;
- Madame REBOUL, 3^e Adjointe déléguée au Scolaire et à l'Enfance et à la Jeunesse ;
- Monsieur ORTUNO, 4^e Adjoint délégué aux Finances et aux Travaux ;
- Madame LACANAL, 5^e Adjointe déléguée aux Affaires sociales et Santé ;
- Monsieur BERNABEU, 6^e Adjoint délégué à la Culture, au Patrimoine et aux Anciens Combattants ;
- Madame ARRIGO, 7^e Adjointe déléguée à la Vie associative ;
- Monsieur MARIEZ, 8^e Adjoint délégué à l'Environnement, à la Transition écologique et énergétique, à l'Agriculture et au Cadre de vie.

Enfin, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous demande de voter pour cette délibération. Je vais vous demander, malgré le résultat, qui s'abstient. Qui est contre ? A l'unanimité. D'accord.

Merci.

Thomas BORDENAVE : Excusez-nous, nous sommes toujours à la délibération 1 ou on était passé à la 2 ?

Madame le Maire : Non, on est toujours à la délibération 1.

(Echanges hors micro.)

Madame le Maire : C'est bon ? Oui ? D'accord. Madame MICHEL.

Fabienne MICHEL : Je tenais simplement à dire qu'effectivement, Terry méritait amplement le poste, qu'il a les capacités pour être Adjoint aux Festivités. C'est pour cela que je le veux grandement à mes côtés, qu'il ait plein d'idées et je souhaiterais qu'il soit mon délégué, qu'il soit délégué aux Festivités. Merci.

Madame le Maire : Merci.

Le Conseil municipal, après avoir procédé à un appel à candidatures et à la tenue des opérations de vote, a élu Monsieur MARIEZ au poste de 8^e Adjoint, en remplacement de Monsieur PAGNIER, Adjoint démissionnaire (Résultats du vote : POUR : 21 – BLANCS : 8).

Le Conseil municipal proclame à l'unanimité Monsieur MARIEZ en qualité de 8^e Adjoint.

2/ ASSEMBLEE – MISE A JOUR DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Considérant notamment les démissions de Monsieur PAGNIER, effective depuis le 6 octobre, et de Monsieur CHAUZY, effective depuis le 1^{er} octobre, tous deux remplacés par les suivants de chacune des deux listes, respectivement, Madame PEREA pour « Un nouvel art de vivre » et Monsieur CHARAYRON pour « Poussan, tout simplement »,
Considérant que ces dispositions s'inscrivent dans une démarche de simplification administrative et d'efficience ;

Je rappelle que le Conseil municipal a créé des Commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers municipaux, ayant un caractère permanent et respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Je souligne que ces Commissions sont un lieu privilégié de travail et d'échange sur les affaires municipales.

Je propose de mettre à jour la liste des membres des Commissions municipales, comme suit :

Commission Travaux :

Il n'y a pas de changement.

- Monsieur BARBE ;
- Monsieur BERNABEU ;
- Monsieur BONNEAU ;
- Monsieur MARIEZ ;
- Monsieur ORTUNO ;
- Monsieur VANDERMEERSCH ;
- Madame GRANIER ;
- Madame PEYROTTE.

Commission Urbanisme :

Il n'y a pas de changement.

- Monsieur BONNEAU ;
- Monsieur DAUGA ;
- Monsieur HERNANDEZ ;
- Monsieur MARIEZ ;
- Monsieur ORTUNO ;
- Monsieur VANDERMEERSCH ;
- Monsieur LOPEZ ;
- Monsieur BARONE.

Commission Sécurité :

- Monsieur BARBE ;
- Monsieur BERNABEU ;
- Monsieur BONNEAU ;
- Monsieur HERNANDEZ ;
- Madame LACANAL ;
- Madame MICHEL ;
- Monsieur LOPEZ ;
- Monsieur CHAUZY est remplacé par Monsieur CHARAYRON.

Commission Finances :

- Monsieur BONNEAU ;
- Monsieur HERNANDEZ ;
- Monsieur MARIEZ ;
- Monsieur ORTUNO ;
- Madame REBOUL ;
- Monsieur VANDERMEERSCH ;
- Monsieur BORDENAVE ;
- Madame PEYROTTE.

Il n'y a pas de changement.

Commission Ressources humaines :

- Madame ADGE-LAGALIE ;
- Madame BARTHELEMY ;
- Monsieur BONNEAU ;
- Madame LAMBERT ;
- Madame MICHEL ;
- Madame REBOUL ;
- Madame GRANIER ;
- Madame PEYROTTE.

Il n'y a pas de changement.

Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire :

- Monsieur ADGE ;
- Madame BARTHELEMY ;
- Madame BRUN-GHALEM ;
- Madame LAMBERT ;
- Madame REBOUL ;
- Monsieur PAGNIER est remplacé par Madame LACANAL ;
- Monsieur CHAUZY est remplacé par Monsieur BARONE ;
- Monsieur BORDENAVE.

Commission Environnement, Transition écologique, Agriculture et Cadre de vie :

Il n'y a pas de changement.

- Madame ADGE-LAGALIE ;
- Madame BARTHELEMY ;
- Madame CECILLON-PINTENO ;
- Monsieur DAUGA ;
- Monsieur MARIEZ ;
- Monsieur VANDERMEERSCH ;
- Monsieur BARONE ;
- Monsieur LOPEZ.

Commission Economie locale :

- Monsieur BONNEAU est remplacé par Madame PEREA ;
- Madame BARTHELEMY ;
- Madame GUENAL ;
- Madame MICHEL ;
- Monsieur ORTUNO ;
- Monsieur VANDERMEERSCH ;
- Monsieur BORDENAVE ;
- Madame GRANIER.

Commission Festivités :

- Monsieur ADGE ;
- Madame ARRIGO ;
- Madame GUENAL est remplacée par Madame BRUN-GHALEM ;
- Madame CECILLON-PINTENO ;
- Madame LAMBERT ;
- Monsieur PAGNIER est remplacé par Madame MICHEL ;
- Madame CHARAYRON ;
- Madame GRANIER.

Commission Sports :

- Monsieur ADGE ;
- Monsieur BARBE ;
- Madame CECILLON-PINTENO ;
- Monsieur DAUGA ;
- Madame LACANAL ;
- Monsieur PAGNIER est remplacé par Madame ARRIGO ;
- Madame CHARAYRON ;
- Monsieur CHAUZY est remplacé par Monsieur CHARAYRON.

Commission Culture, Patrimoine, Anciens Combattants :

- Monsieur BERNABEU ;
- Monsieur BONNEAU ;
- Madame BARTHELEMY ;
- Monsieur CROS ;
- Madame GUENAL ;
- Madame LACANAL est remplacée par Madame PEREA ;
- Monsieur BARONE ;
- Madame PEYROTTE.

Commission Communication, Citoyenneté :

- Monsieur BERNABEU ;
- Madame CECILLON-PINTENO ;
- Monsieur CROS ;
- Madame GUENAL est remplacée par Madame BRUN-GHALEM ;
- Monsieur ORTUNO ;
- Monsieur VANDERMEERSCH ;
- Monsieur LOPEZ.

Il me faudrait un nom pour remplacer Monsieur CHAUZY. (*Echanges hors micro.*)
Monsieur BORDENAVE. Merci.

Commission Vie associative :

- Monsieur ADGE ;
- Madame ARRIGO ;
- Madame CECILLON-PINTENO ;
- Madame GUENAL ;
- Madame LAMBERT ;
- Monsieur PAGNIER est remplacé par Madame PEREA ;
- Madame CHARAYRON ;
- Madame GRANIER.

Voilà les mises à jour des Commissions.

L'objet de la délibération est de :

- Décider, au titre de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret, au profit d'un vote à main levée, si vous en êtes d'accord ;
- Approuver la mise à jour des membres des Commissions municipales, selon le respect du principe de représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le Maire étant le président de droit des Commissions municipales ;
- M'autoriser à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Je vous ai énuméré toutes les Commissions. Est-ce que vous souhaitez que l'on vote à main levée pour chaque Commission, après modification, ou pour la totalité des Commissions ? La totalité ?

Par rapport aux changements que je vous ai annoncés, qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame PEYROTTE. Qui est pour ? A la majorité, merci.

3/ ASSEMBLEE – MISE A JOUR DES ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Cela concerne les Adjointes et Conseillers municipaux délégués et la fixation et la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.

Considérant que le nombre d'Adjointes au Maire a été fixé à huit par délibération n° 2020-24 du 5 juillet 2020 et que leurs délégations dans chaque domaine font l'objet d'arrêtés du Maire en précisant le périmètre qu'elles recouvrent,

Considérant que le nombre de Conseillers délégués a été fixé à douze par arrêtés du Maire, dont trois avec délégations de signature, et que leurs délégations dans chaque domaine sont indiquées dans lesdits arrêtés, précisant le périmètre qu'elles recouvrent,

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Je rappelle que par délibération n° 2020-26 du 4 août 2020, l'enveloppe indemnitaire globale a été fixée à 231 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique, répartie comme suit selon les fonctions occupées :

- Maire : 55 % ;
- Adjoint au Maire : 15,3 % ;
- Conseiller municipal délégué avec délégation de fonction et de signature : 10,2 % ;
- Conseiller municipal délégué avec délégation de fonction : 2,3 %.

J'indique qu'il convient de mettre à jour les attributions individuelles telles que définies dans le tableau ci-joint en annexe obligatoire, en raison notamment de :

- L'élection de Monsieur MARIEZ en qualité de 8^e Adjoint, en charge de l'Environnement, de la Transition écologique et énergétique, de l'Agriculture et du Cadre de vie ;
- L'attribution d'une délégation de fonction avec signature à Monsieur DAUGA, en charge des Sports ;
- Le remplacement d'une délégation de fonction avec signature par une délégation de fonction simple à Monsieur CROS, en charge de la Communication et de la Citoyenneté ;
- L'attribution d'une délégation de fonction avec signature à Madame CECILLON-PINTENO, en charge de la Communication et de la Citoyenneté ;
- L'attribution d'une délégation de fonction simple à Madame PEREA, Conseillère municipale, en charge de l'Égalité Femme - Homme et la Lutte contre les discriminations.

L'objet de la délibération est de :

- Maintenir le montant de l'enveloppe indemnitaire globale calculée selon les dispositions légales en vigueur du Code général des collectivités territoriales ;
- Maintenir la répartition suivante de l'enveloppe globale indemnitaire :
 - Maire : 55 % ;
 - Adjoint au Maire : 15,3 % ;
 - Conseiller municipal délégué avec délégation de fonction et de signature : 10,2 % ;
 - Conseiller municipal délégué avec délégation de fonction : 2,3 % ;
- Valider la mise à jour des attributions individuelles telles que définies dans le tableau ci-joint :

Prénom et Nom		Qualité	Taux / Indice brut terminal de la Fonction publique
Florence	SANCHEZ	Maire	55,00 %
Henry-Paul	BONNEAU	1 ^{er} Adjoint	15,30 %
Fabienne	MICHEL	2 ^e Adjointe	15,30 %
Sonia	REBOUL	3 ^e Adjointe	15,30 %
Gérard	ORTUNO	4 ^e Adjoint	15,30 %
Géraldine	LACANAL	5 ^e Adjointe	15,30 %
Michel	BERNABEU	6 ^e Adjoint	15,30 %
Marianne	ARRIGO	7 ^e Adjointe	15,30 %
Pierre	MARIEZ	8 ^e Adjoint	15,30 %
Bruno	VANDERMEERSCH	Conseiller délégué (fonction et signature)	10,20 %
Pierre	CROS	Conseiller délégué (fonction)	2,30 %
Gaëlle	GUENAL	Conseillère déléguée (fonction)	2,30 %
Céline	BRUN-GHALEM	Conseillère déléguée (fonction)	2,30 %
Jenny	ADGE-LAGALIE	Conseillère déléguée (fonction)	2,30 %
Françoise	BARTHELEMY	Conseillère déléguée (fonction)	2,30 %
Bruno	HERNANDEZ	Conseiller délégué (fonction)	2,30 %
Lydie	LAMBERT	Conseillère déléguée (fonction)	2,30 %
Fabrice	BARBE	Conseiller délégué (fonction)	2,30 %
Béatrice	CECILLON-PINTENO	Conseillère déléguée (fonction et signature)	10,20 %
Jean-Marc	DAUGA	Conseiller délégué (fonction et signature)	10,20 %
Julie	PEREA	Conseillère déléguée (fonction)	2,30 %
		TOTAL	228,70 %

- Rappeler le principe de revalorisation automatique des indemnités de fonction selon l'évolution de la valeur du point d'indice ;

- Dire que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la Fonction publique ;
- Préciser que les crédits nécessaires relatifs à ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire et seront inscrits à chaque exercice au budget principal ;
- M'autoriser à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Comme nous l'avions fait la fois précédente, est-ce qu'on pourrait parler en euros ? En pourcentage, je ne pense pas que ça parle à grand monde, comme à ceux qui nous écoutent.

Madame le Maire : Là, on n'a pas les simulations mais les points d'indice varient. L'autre fois, on vous les avait donnés, quand on a donné tous les détails des indemnités.

Thomas BORDENAVE : (*Début de l'intervention inaudible.*) Ça n'a pas bougé ?

Madame le Maire : Non, rien n'a bougé.

Thomas BORDENAVE : Pour ceux qui nous écoutent, ça ne parle pas, des pourcentages.

Madame le Maire : Oui, mais lors d'un précédent Conseil, j'avais déjà donné tous les éléments. (*Echanges hors micro.*)

Ce sont les mêmes que ceux qui avaient été votés au départ. Rien n'a changé de ce point de vue. Il n'y a que les délégations de certaines personnes qui ont été modifiées mais les sommes sont exactement les mêmes.

André LOPEZ : Je suis d'accord, mais ce que je veux dire par là, c'est que pour beaucoup de Poussannais, les pourcentages ne sont pas parlants. Ce serait pour préciser exactement ce que c'est. Cela pourrait figurer sur le compte rendu, pour que les gens sachent. C'est ça, surtout.

Madame le Maire : Cela étant, c'est évolutif, suivant le point d'indice. Ça peut changer.

André LOPEZ : Oui, mais bon, ça ne va pas évoluer de 500 €.

Madame le Maire : Ah non, ça ne bouge pas de 500 €, non ; pas du tout.

André LOPEZ : Donc voilà.

Laurence GRANIER : Bonsoir. J'ai une question. Pourquoi un élu de la majorité n'a pas d'indemnité ? Il n'y a qu'un élu de la majorité dans ce cas.

Madame le Maire : Parce que c'est un choix que cette personne a fait.

Laurence GRANIER : D'accord. Bon, très bien.

Madame le Maire : Je ne sais pas s'il souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Terry ADGE : Oui, c'est mon choix personnel. J'ai pris cette décision tout seul mais il n'y a pas de souci, je suis toujours dans l'équipe, toujours là.

Thomas BORDENAVE : Pourquoi est-ce qu'il est tout seul ?

Madame le Maire : Il vient de vous le dire : c'est un choix personnel qu'il a fait de ne pas toucher son indemnité, c'est tout ; ce sont des choix personnels et des raisons personnelles. On ne va pas rentrer dans les détails de ces choix.

Thomas BORDENAVE : Non, mais c'est intéressant.

Madame le Maire : Il vient de l'expliquer.

Thomas BORDENAVE : Je suis surpris qu'il soit seul à le faire. Bravo, Terry.

Madame le Maire : C'est un choix qu'il a fait, lui, voilà.

Laurence GRANIER : Merci, Terry.

Thomas BORDENAVE : J'ai une dernière question, si vous permettez.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Si je ne me trompe pas, il y a eu un changement de délégation de signature entre Pierre CROS et Béatrice CECILLON-PINTENO. Est-ce qu'on peut avoir une petite explication ?

Madame le Maire : Ça aussi, ce sont des choix personnels. Je ne sais pas si Monsieur CROS veut expliquer mais ce sont des choix personnels qui ont été faits par les élus.

Pierre CROS : Pour des raisons personnelles et notamment professionnelles, j'ai pensé que je n'avais pas assez de temps libre pour assumer cette délégation donc j'ai préféré la faire passer à Béatrice qui était motivée et toute aussi compétente et a peut-être un peu plus de temps libre que moi. Voilà. Mais je reste à la Commission et membre actif.

Madame le Maire : Merci. Il est 19 h 56, je prends note de l'arrivée de Monsieur CHARAYRON, à qui l'on souhaite la bienvenue.

Ce sont des choix, comme je l'ai dit à Monsieur LOPEZ quand je l'ai appelé par rapport aux démissions, je lui avais expliqué qu'on pouvait justement profiter de ce moment où l'on devait voter à nouveau pour la composition des commissions, pour procéder à des modifications. Vous avez vu que d'autres ont changé de commission, chez nous. Après, ce sont des choix que chacun a faits, d'ordre personnel, par exemple parce qu'ils se sont mis dans certaines commissions mais n'ont pas le temps, professionnellement ou pour d'autres raisons. Ce sont des choix personnels que chacun a faits.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Trois voix contre ; avec les deux procurations, cela fait cinq voix contre, parce que Monsieur LOPEZ... Ah. On va recommencer. Qui est contre, s'il vous plaît ? D'accord. Six. Comme vous êtes acté, il faut que vous votiez, vous. (*Echanges hors micro.*) De toute façon, il aurait voté comme vous. D'accord.

Qui s'abstient ? Qui est pour ? A la majorité, merci.

4/ ASSEMBLEE – ELECTION D’UN MEMBRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE EN REMPLACEMENT D’UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : Géraldine LACANAL

Madame le Maire : Madame LACANAL, s’il vous plaît.

Géraldine LACANAL : Je rappelle qu’en date du 4 août, par la délibération n° 2020-36, avaient été élus huit membres du Conseil d’administration du Centre communal d’action sociale, dont faisait partie Monsieur CHAUZY. Ce dernier ayant démissionné, je propose de procéder à l’élection de son remplaçant, à main levée, et je relève la candidature de Monsieur CHARAYRON. C’est bien cela ?

On vote à main levée, c’est ça ? Je propose de voter. Qui s’abstient ? Qui est pour ? Qui est contre ?

Selon les votes mentionnés ci-dessous, Monsieur CHARAYRON est élu membre du Conseil d’administration en remplacement de Monsieur CHAUZY.

Nous allons maintenant passer au vote de la délibération.

L’objet de la délibération est de :

- Adopter la désignation de Monsieur CHARAYRON comme membre du Conseil municipal siégeant au Conseil d’administration du Centre communal d’action sociale ;
- Décider au titre de l’article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder au vote à bulletin secret, au profit d’un vote à main levée ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Madame le Maire : Merci. Nous allons passer au vote. Qui s’abstient ? Qui est contre ? A l’unanimité, merci.

Le Conseil municipal, après avoir procédé à un appel à candidatures et à la tenue des opérations de vote, a élu à la majorité Monsieur CHARAYRON au poste de membre du Conseil d’administration du CCAS, en remplacement de Monsieur CHAUZY, Conseiller démissionnaire.

[1 abstention : Monsieur CHARAYRON.]

Le Conseil municipal proclame à l’unanimité Monsieur CHARAYRON en qualité de membre du Conseil d’administration du CCAS.

5/ ASSEMBLEE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU COLLEGE VIA DOMITIA

Rapporteur : Sonia REBOUL

Madame le Maire : La parole est à Madame REBOUL.

Sonia REBOUL : Bonsoir.

Concernant la composition du Conseil d’administration des Etablissements publics locaux d’enseignement, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au Conseil d’administration du collège Via Domitia de Poussan.

Sont émises les propositions suivantes :

- Représentant titulaire : Monsieur ADGE ;
- Représentant suppléant : Madame BARTHELEMY.

Je vous propose en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder au vote à bulletin secret, au profit d'un vote à main levée.

Je vous propose de procéder à l'élection.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

L'objet de la délibération est de :

- Approuver la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville de Poussan au sein du Conseil d'administration du collège Via Domitia de Poussan, tels que désignés ci-avant dans la présente délibération ;
- Décider au titre de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder au vote à bulletin secret, au profit d'un vote à main levée ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Merci. Je voulais poser simplement une petite question, pour savoir pourquoi la représentante au scolaire ne s'était pas présentée, pour faire une liaison entre l'élémentaire et le collège.

Sonia REBOUL : C'est parce que c'est Monsieur ADGE qui suit le dossier du collège puisqu'on vient de créer un accueil de loisirs au collège et un espace jeunes, et c'est Terry qui est en charge de suivre ces dossiers. C'est donc lui qui suivra ces dossiers-là.

Thomas BORDENAVE : Et pour la deuxième place, pour Madame BARTHELEMY ?

Sonia REBOUL : C'est pareil, c'est parce qu'on a choisi que ce serait Madame BARTHELEMY qui serait suppléante.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

6/ RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Fabienne MICHEL

Madame le Maire : La parole est à Madame MICHEL.

Fabienne MICHEL : Bonsoir.

Je propose aux membres du Conseil municipal d'adopter la modification suivante du tableau des emplois, avec la création des postes suivants à effet immédiat :

- Filière administrative – création de deux postes :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, catégorie C ;
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^e classe, correspondant à un avancement de grade.
- Filière technique :
 - Création de 1 poste d'adjoint technique à temps complet, catégorie C.

Les deux créations de postes en catégorie C correspondent à une volonté de stagiairisation de deux agents contractuels donnant entière satisfaction au sein de la Collectivité par leur savoir-faire et leur savoir-être.

L'objet de la délibération est de :

- Adopter la création des trois postes tels que présentés, à effet immédiat ;
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Vous vous abstenez ou vous êtes contre ? Une abstention. Qui est contre ? Qui est pour ? A la majorité, merci.

7/ RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE

Rapporteur : Fabienne MICHEL

Madame le Maire : La parole est à nouveau à Madame MICHEL.

Fabienne MICHEL : Le RIFSEEP, qui est le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat, est applicable à l'ensemble des filières présentes au sein de la Collectivité, hormis celle de la Police municipale pour laquelle aucun décret d'application n'est paru à ce jour.

La volonté de la Collectivité est de revaloriser, en 2021, le CIA, qui est le complément indemnitaire annuel, composante du RIFSEEP, pour les chefs de service et les encadrants intermédiaires ou responsables de structure de la Collectivité.

Les encadrants de la Police municipale ne bénéficient pas du CIA, seule une revalorisation de la prime de fin d'année peut être opérée de manière équitable aux revalorisations prévues pour les autres filières.

Il est donc nécessaire d'actualiser la prime de fin d'année, applicable aux encadrants de la Police municipale, comme suit :

- Versement d'une prime à hauteur de 1 300 € pour le chef de service ;
- Versement d'une prime à hauteur de 1 000 € pour l'adjoint au chef de service.

Le montant du CIA n'est pas reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

Je demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour adopter ces dispositions :

- Approuver le règlement de la prime de fin d'année applicable aux agents encadrants de la Police municipale tel que présenté dans la présente délibération ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Madame le Maire : Madame PEYROTTE.

Véronique PEYROTTE : Bonsoir.

Madame le Maire : Bonsoir.

Véronique PEYROTTE : Simplement une question : est-ce que la prime du chef de service PM correspond à celle des chefs de service des autres catégories ?

Fabienne MICHEL : Tout à fait, oui.

Véronique PEYROTTE : D'accord.

Madame le Maire : Tout le monde a la même.

Véronique PEYROTTE : Ils sont aussi soumis aux règles sur l'absentéisme ?

Fabienne MICHEL : Ce sont les mêmes règles pour l'absentéisme, c'est pareil, tout à fait. Tout le monde est aligné dans ce même souci d'égalité, c'est notre credo.

Madame le Maire : Tout le monde pareil.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Quatre, plus le pouvoir de Madame GRANIER, cinq. Qui est contre ? Qui est pour ? A la majorité, merci.

8/ ENVIRONNEMENT – PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS SINISTRES PAR LE GEL

Rapporteur : Pierre MARIEZ

Madame le Maire : La parole est à Monsieur MARIEZ.

Pierre MARIEZ : Les événements exceptionnels liés au gel du mois d'avril ont eu pour conséquences des pertes de récoltes importantes, à hauteur de 50 à 80 % pour certaines exploitations, des situations de détresse pour beaucoup d'exploitants agricoles et de structures coopératives et, inévitablement, des répercussions sur le maintien des activités économiques sur le territoire communal et intercommunal.

Au vu de l'urgence de la situation, un fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel a été mis en place par le Conseil départemental de l'Hérault, de concert avec la Chambre d'agriculture.

Dans un souci de solidarité territoriale et de maintien des activités en milieu rural, il est proposé de soutenir cette initiative exceptionnelle, qui relève de l'intérêt général du bloc communal, en abondant ce fonds d'une participation communale à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil départemental a abondé ce fonds de près de 5 millions d'euros.

L'aide financière accordée abondera directement le fonds départemental, dont la gestion a été confiée à la Chambre d'agriculture.

Je tiens à préciser que les fonds récoltés dans un EPCI seront reversés aux agriculteurs de cet EPCI.

(Intervention hors micro.)

Pierre MARIEZ : Les fonds sont versés au Conseil départemental et c'est la Chambre d'agriculture qui va gérer la distribution de ces fonds. Mais les fonds versés par la Commune d'un EPCI seront distribués aux agriculteurs de cet EPCI : tout ce que l'EPCI de Sète va récupérer sera reversé aux agriculteurs de l'EPCI de Sète, pour cette partie-là.

Thomas BORDENAVE : Est-ce qu'on peut connaître le nombre de bénéficiaires pour la commune, justement ?

Pierre MARIEZ : Ça, c'est la Chambre d'agriculture qui va le déterminer.

Thomas BORDENAVE : Nous, on ne sait pas du tout ?

Pierre MARIEZ : J'ai regardé, je sais qu'à un moment quatre ou cinq agriculteurs avaient fait la demande à la Chambre d'agriculture mais ça, c'était fin mai. Je ne sais pas si, depuis, d'autres l'ont fait. Mais ça, c'est la Chambre d'agriculture qui, selon les pertes des exploitants, va redistribuer ce fonds. Ce n'est pas nous qui le gérons.

Thomas BORDENAVE : D'accord. Ensuite, le montant nous semble vraiment dérisoire, quand on attache de l'importance à l'agriculture à Poussan ; quand on sait les résultats qu'on a jusqu'à présent pour attirer d'autres agriculteurs, essayons de conserver ceux que nous avons déjà. Le montant apparaît surtout dérisoire quand on le compare aux indemnités qu'on a pu verser aux commerçants pour les travaux du boulevard du Riverain, qui profitent maintenant de larges et grandes terrasses. Il y a vraiment deux poids, deux mesures, c'est assez impressionnant, c'est hallucinant.

Pierre MARIEZ : C'est vrai que cette somme peut paraître dérisoire mais elle s'ajoute à d'autres aides dont les agriculteurs vont bénéficier, que ce soit de l'Etat, de la Préfecture ou de la Chambre d'agriculture.

Thomas BORDENAVE : Combien elles représentent, ces aides ?

Pierre MARIEZ : Pardon ?

Thomas BORDENAVE : Ces autres aides, elles représentent combien ?

Pierre MARIEZ : Par exemple, l'Etat les exonère de taxe sur le foncier non bâti, les cotisations sociales sont annulées pour cette année ; il y a quand même des aides importantes. Par ailleurs, cette part est prise sur le budget de fonctionnement et on n'avait pas une marge de manœuvre très importante.

Thomas BORDENAVE : Les finances sont en difficulté, à Poussan ? On a de vraies problématiques ?

Pierre MARIEZ : Non, ce ne sont pas des difficultés.

Madame le Maire : Non, Monsieur BORDENAVE, il n'y a pas de difficulté financière mais vous savez très bien, étant à la Commission Finances, qu'on a une section de fonctionnement sur

laquelle on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre puisque nous sommes une Commune où il n'y a pas vraiment de recettes qui rentrent.

Thomas BORDENAVE : Monsieur MARIEZ nous parle de quatre ou cinq agriculteurs. Vraiment, quand on compare les aides aux commerçants, c'est divisé par dix !

Madame le Maire : Les aides aux commerçants n'ont rien à voir avec l'actuel mandat. On ne va donc pas reparler des aides aux commerçants.

Thomas BORDENAVE : Ça a à voir, c'est toujours en cours.

Madame le Maire : Oui, mais...

Thomas BORDENAVE : Donc ça a à voir avec ce mandat.

Madame le Maire : En fait, les commerçants ont tous touché leurs aides, selon les propositions qui ont été faites. Tout le monde a accepté l'aide, à part un commerçant. Ça, c'est un autre sujet, ça n'a rien à voir avec les agriculteurs.

Lors du dernier Conseil municipal, on a quand même aussi voté, au titre des aides, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Thomas BORDENAVE : Qui concerne zéro agriculteur.

Madame le Maire : Ça concerne ceux qui vont s'installer ; on a des demandes, c'est aussi une aide.

Thomas BORDENAVE : Soyons clairs. Il faut être précis et clair avec les Poussannais. On aide, pour l'instant, zéro agriculteur (...).

Madame le Maire : On a des demandes pour des nouveaux agriculteurs, des jeunes agriculteurs. Il faut qu'ils répondent au dossier. Ça, on l'a voté : si des jeunes agriculteurs s'installent – et je sais qu'il y a eu des demandes – ils seront exonérés.

Ensuite, notre contribution au fonds est de 1 500 € ; parmi les autres communes de l'EPCI, il y aura certainement d'autres aides, qui seront choisies aussi par rapport aux budgets des communes. Lors du Bureau des Maires, la dernière fois, à l'Agglomération, il y a eu beaucoup de discussions sur ce sujet parce que, c'est pareil, les budgets de tout le monde sont tendus sur le fonctionnement. Même l'Agglomération, qui a voté beaucoup d'aides pour les commerçants, va aussi voter une aide pour les agriculteurs, mais elle ne sera peut-être pas au même niveau : c'est en pleine discussion.

Il y a l'aide de 5 millions d'euros du Département et nous, nous abondons selon nos moyens. Cela ne veut pas dire qu'on ne soutient pas les agriculteurs et qu'on ne veut pas qu'ils s'installent dans la commune. On fait avec les moyens qu'a la Collectivité. Si on n'avait pas cette politique d'aide à l'installation des agriculteurs, on ne préempterait pas de nombreux terrains, en vue de répondre aux demandes. Il faut savoir que l'on a des demandes mais il faut que les dossiers soient traités.

Nous allons passer au vote.

Pardon, Monsieur MARIEZ n'a pas lu l'objet de la délibération.

Pierre MARIEZ : L'objet de la délibération est de :

- Approuver la participation financière de la Ville de Poussan au fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel, à hauteur de 1 500 € ;
- Dire que les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget principal de l'exercice 2021 et que cette dépense sera imputée sur le chapitre 67 : Charges exceptionnelles ;

- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Huit. Qui est contre ? Qui est pour ? A la majorité, merci.

9/ ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FORAGE POUR LE SUIVI PIEZOMETRIQUE DES EAUX SOUTERRAINES ENTRE LA VILLE DE POUSSAN ET LE SMBT

Rapporteur : Bruno VANDERMEERSCH

Madame le Maire : Cette délibération vous est présentée par Monsieur VANDERMEERSCH.

Bruno VANDERMEERSCH : Comme d'habitude, je vais faire une digression ; je profite d'avoir la parole pour donner un peu de sens aux deux délibérations qui vont suivre. Je vais vous parler d'un évènement. Madame le Maire ne pouvait pas se libérer, donc Marianne ARRIGO et moi-même sommes allés aux Ateliers du Territoire, au cours de deux jours organisés avec l'Agglomération, pour réfléchir et anticiper les modifications à venir sur notre territoire à cause du réchauffement climatique. Ce sont les services de l'Etat qui ont organisé cela, la Préfecture, la DDTM. Il y avait les services de l'Agglomération, les services du SMBT, tous les techniciens de l'Agglomération et toutes les communes étaient invitées. Nous avons représenté la Commune à cette occasion.

C'est un sujet important. Les rapports du GIEC indiquent que les eaux des océans vont monter de vingt à trente centimètres par an, normalement, si tout se confirme. Parmi les conséquences, entre les gonflements d'argile qui peuvent provoquer des perturbations, des glissements de terrain, entre les inondations, les pluies, les pluies cévenoles qui vont être de plus en plus critiques et les ruissellements qui vont s'opérer, il y a aussi un gros phénomène qui risque d'arriver : la mer va conquérir un peu de terres et l'eau salée risque d'arriver dans les nappes phréatiques. C'est un gros enjeu.

Ce sont les enjeux et nous sommes un territoire expérimental avec l'Etat sur ces réflexions. On se projette dans le temps. Ce n'est pas pour demain mais il faut y réfléchir.

Dans ce cadre, le SMBT est très présent. Je vous propose deux mots sur le SMBT : je représente la Collectivité et l'Agglomération au SMBT. Le SMBT, ce sont vingt-cinq communes qui bordent l'étang ; c'est le bassin-versant de l'étang de Thau, qui va d'Agde jusqu'à Cournonsec, Fabrègues. Il y a toute l'agglomération, bien sûr, mais aussi d'autres communes, vingt-cinq en tout.

Les deux missions importantes du SMBT sont de veiller sur la qualité de l'eau et des milieux naturels et d'économiser et bien gérer la ressource en eau.

Voilà, c'était ma petite introduction pour vous présenter les deux délibérations.

La première délibération porte sur une convention entre le SMBT et la Ville de Poussan pour positionner une sonde piézométrique sur un forage qui existe mais n'est plus en service, et qui est une propriété de Poussan, sur la route en allant vers Gigean, sur la gauche, avant le camping Le Garel. Il y a un forage existant et cela intéresse le SMBT d'aller faire des mesures sur les nappes phréatiques, justement, pour mesurer leur niveau : quand elles baissent, la mer risque de rentrer donc c'est important de l'étudier.

Bien évidemment, nous autorisons cela mais il faut rédiger une convention de partenariat avec le SMBT pour les cinq ans qui viennent.

Je pense que j'ai tout dit.

L'objet de la délibération est de :

- Approuver la convention de mise à disposition d'un forage pour le suivi piézométrique des eaux souterraines entre la Ville de Poussan et le Syndicat mixte du Bassin de Thau pour une durée de cinq ans ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Véronique PEYROTTE : Par curiosité, à quelle profondeur est-il ?

Bruno VANDERMEERSCH : Il est indiqué là que c'est dix mètres en dessous de la tête de forage mais je ne sais plus à quelle profondeur c'est. Je ne sais pas.

Véronique PEYROTTE : (*Intervention hors micro.*)

Bruno VANDERMEERSCH : Ce n'est pas marqué, dans la convention ? Je ne me souviens plus.

(*Echanges hors micro.*)

Véronique PEYROTTE : Non, ça n'y est pas.

André LOPEZ : Les frais sont à la charge de qui ?

Bruno VANDERMEERSCH : Les frais sont à la charge du SMBT ; ça ne nous coûte rien.

André LOPEZ : Pour moi, il était bouché.

Bruno VANDERMEERSCH : Bouché complètement, ensablé ? C'est le SMBT qui s'en débrouille. On est en réflexion pour trouver un autre point de sondage, ailleurs, mais ce sera plus tard.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité, merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un forage pour le suivi piézométrique des eaux souterraines entre la Ville de Poussan et le Syndicat mixte du Bassin de Thau pour une durée de cinq ans.

10/ ENVIRONNEMENT – Convention pour la mise en œuvre des actions nécessaires à la pose et au suivi des repères de crues du bassin-versant de la lagune de Thau et d’Ingril entre la Ville de Poussan et le SMBT

Rapporteur : Bruno VANDERMEERSCH

Madame le Maire : La parole est à nouveau à Monsieur VANDERMEERSCH.

Bruno VANDERMEERSCH : Quelqu’un qui est très attentif a vu 126 mètres de profondeur, pour le forage dont on parlait.

La délibération vise, cette fois, à signer une convention entre le SMBT et la Ville de Poussan, relative à la pose de repères de crues. Si on veut se projeter dans le futur, c’est bien de regarder le passé, de savoir ce qui est arrivé pendant les précédentes années, sur les inondations, sachant que, s’agissant de la mémoire collective, on se souvient de ce qu’il s’est passé lors des six dernières années mais au-delà, on oublie. C’est donc bien aussi d’avoir des repères pour ne pas oublier et anticiper.

Ces repères de crues sont normalement à la charge de la Commune : c’est une obligation de la Commune de placer ces repères. Là, dans le cadre de l’une de ses missions, le SMBT pilote la stratégie locale de gestion du risque d’inondation (SLGRI). Pour appliquer cette stratégie, il faut un programme d’action : c’est le PAPI, programme d’actions de prévention des inondations. Dans ce PAPI, l’une des actions qui doivent être menées par le SMBT est de poser ces repères de crues. Ils nous ont donc proposé de s’associer à nous et de venir poser les repères de crues sur le territoire de la ville. Bien évidemment, on l’accepte.

On passe à la délibération.

(Intervention hors micro.)

Bruno VANDERMEERSCH : Pas encore, non, mais ce sera rapide.

(Intervention hors micro.)

Bruno VANDERMEERSCH : La pose des macarons de repère de crue est entièrement à la charge du SMBT. Nous aurons une assistance, avec les agents de la Collectivité, pour les accompagner, trouver les endroits par exemple, mais le SMBT s’occupe de tout ce qui est fournitures, matériel. Ensuite, s’il y a de l’entretien ou même des dégradations, normalement, ce serait à leur charge. *A priori*, pour nous, c’est seulement de la mise à disposition de personnel pour les aider dans cette mise en place.

(Intervention hors micro.)

Bruno VANDERMEERSCH : Oui, mais *a priori*, toutes les communes y sont contraintes donc il y en aura dans toutes les communes.

L’objet de la délibération est de :

- Approuver la convention pour la mise en œuvre des actions nécessaires à la pose et au suivi des repères de crues du bassin-versant de la lagune de Thau et d’Ingril entre la Ville de Poussan et le Syndicat mixte du Bassin de Thau pour une durée de cinq ans ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire : Merci. Nous allons passer au vote. Qui s’abstient ? Qui est contre ? A l’unanimité, merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres la convention pour la mise en œuvre des actions nécessaires à la pose et au suivi des repères de crues du bassin-versant de la lagune de Thau et d'Ingril entre la Ville de Poussan et le Syndicat mixte du Bassin de Thau pour une durée de cinq ans.

11/ AMENAGEMENT – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE POUSSAN ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER (ENSAM)

Rapporteur : Pierre MARIEZ

Madame le Maire : La parole est à Monsieur MARIEZ.

Pierre MARIEZ : L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier, en plus de ses missions de formations d'architecte et d'habilitation à la maîtrise d'œuvre, a pour mission de valoriser la culture architecturale et urbaine, en proposant à l'étude de ses étudiants des territoires de la région. A ce titre, l'ENSAM veut être un partenaire pour les collectivités territoriales.

Je précise que la Ville de Poussan, dans le cadre de ses projets d'aménagement et de réhabilitation, souhaite proposer à l'ENSAM d'engager une réflexion sur la création de nouveaux équipements, la réhabilitation de certains bâtiments et la création de parcs avec différents usages et ceci, dans le cadre d'une étude plus large sur le territoire communal et son évolution.

Dans cette optique, il convient de signer une convention entre la Ville de Poussan et l'ENSAM qui permettra de formaliser ce partenariat matérialisé par l'intervention d'un groupe d'étudiants de troisième année, encadré par une enseignante sur le projet.

L'ENSAM effectuera une restitution de son étude au travers de documents livrables au commanditaire et au travers d'une exposition de propositions, sous la forme de panneaux et maquettes représentant une dizaine de projets. Ces travaux deviendront propriété de la Commune.

En contrepartie, la Ville de Poussan s'engage, en outre, à verser la somme de 6 000 € à l'ENSAM, correspondant à sa participation aux frais liés à la réalisation des études et de l'exposition.

Je vous invite à délibérer.

Véronique PEYROTTE : J'ai une question sur les projets : vous les laissez libres dans leurs idées ou vous avez donné des idées en leur précisant qu'à tel endroit, vous aimeriez qu'ils travaillent ou pas ?

(Echanges hors micro.)

Pierre MARIEZ : On a fait une visite du village et on les a guidés sur certains points. Si vous voulez, je vous cite les points qui ont retenu leur attention.

Véronique PEYROTTE : Oui.

Pierre MARIEZ : Le jardin public, la MJC, la place de l'Eglise, le jardin des Frères, le complexe des Baux.

Julien CHARAYRON : Par rapport à ces lieux, est-ce qu'il y a aussi des thèmes ? Par exemple, au jardin public, est-ce que vous avez imposé une volonté, est-ce que vous avez exprimé une

volonté sur un plus grand nombre de places de parking ou plus de vert, par exemple ? Pour chaque lieu, est-ce que vous avez précisé des volontés ?

Pierre MARIEZ : Sur chaque projet, on a émis certaines volontés. Par exemple, pour le jardin public, c'est vrai qu'on a demandé quelques places en plus, si possible, avec un meilleur agencement de celles-ci, mais aussi un peu plus de vert. Leur travail ne va peut-être pas être simple mais on attend leurs propositions avec impatience. C'était bien une consigne : un peu plus de vert et des places en plus, par exemple. Pour le jardin des Frères, c'était réaménager le parc du jardin des Frères et faire un espace socioculturel au niveau de la chapelle, par exemple. Pour le stade des Baux, c'était un parc. Voilà, sur chaque projet.

Thomas BORDENAVE : Et pour la place de l'Eglise ?

Julien CHARAYRON, *concomitamment* : Oui, voilà, pour les autres ?

Pierre MARIEZ : Pour les autres ?

Thomas BORDENAVE : Oui, pour la place de l'Eglise ?

Pierre MARIEZ : Pour la place de l'Eglise, là aussi, il s'agit pour eux de proposer une végétalisation de cette place.

Après, on leur a quand même laissé un peu la bride sur le cou. Même le professeur nous a conseillé de les laisser un peu s'exprimer.

Thomas BORDENAVE : Nous, on vous avait suggéré cette idée pour la cave coopérative. Est-ce que vous allez les laisser s'exprimer là-dessus aussi ? Il n'est pas encore trop tard.

Madame le Maire : Non.

Pierre MARIEZ : Elle ne fait pas partie de la liste.

Madame le Maire : La cave coopérative ne fait pas partie de la liste sur laquelle va travailler l'Ecole d'architecture.

Plusieurs propositions ont été faites, ça a été calé avec le professeur. Il y a différents lieux. Il y en avait d'autres qu'on avait ciblés mais que le professeur n'a pas choisis parce qu'elle a estimé que sur le semestre de travail des étudiants, cela ne correspondait pas à ce qu'elle souhaitait leur faire faire.

Ensuite, l'idée est aussi de les laisser libres. On a proposé les lieux ; comme l'a dit Monsieur MARIEZ, on sait quand même ce qu'on souhaite faire, comme projets, sur ces différents lieux. L'idée de travailler avec l'Ecole d'architecture, c'est justement de se retrouver avec des élèves – ils sont vingt-deux, ça fera onze groupes de travail – et d'avoir une vision très libre, contrairement à certains hauts architectes qui sont déjà en place et qui sont déjà un peu formatés, dirons-nous. Là, avec des élèves, c'est plus libre en termes de propositions. On attend de voir les propositions qu'ils vont pouvoir faire sur les différents sites et je pense que ça ne pourra qu'être intéressant. Il y aura un retour à la population, avec des maquettes, une exposition. Cela amènera ensuite toute une réflexion sur ces différents projets. Voilà.

Thomas BORDENAVE : Quels sites n'ont-ils pas retenus, si vous vous rappelez ?

Madame le Maire : Il y avait la place Hugo.

Pierre MARIEZ, *concomitamment* : Il y avait la place Victor Hugo.

Madame le Maire : L'arrière des Halles... Qu'est-ce qu'il y avait, aussi ?
La place, ici, la place de la Mairie. Voilà, en gros.
Ils ont proposé de travailler aussi sur un point de vue plus global sur la mobilité.

Pierre MARIEZ : Voilà, il s'agit d'étudier la mobilité entre ces différents points.

Madame le Maire : Relier tous ces différents points d'intérêt par un travail spécifique.

Véronique PEYROTTE : Vous avez mis un budget sur chaque projet ou c'est libre ?

Madame le Maire : Non.

Véronique PEYROTTE : Parce qu'on peut trouver des projets à un million d'euros et ce ne sera pas exploitable par la Commune.

Madame le Maire : Là, avec cette école, il n'y a pas de budget fixé ; ce ne sont pas des architectes.

Véronique PEYROTTE : Ils sont en troisième année, ils devraient savoir (...).

Madame le Maire : Oui, bien sûr ; ils savent ce qu'ils vont nous proposer. On va voir les différentes propositions qu'ils vont nous faire et ensuite, suivant les projets, il faudra les faire retravailler, de toute façon, par un architecte. A ce moment-là, il y aura bien sûr un chiffrage des projets, qui seront retenus ou pas. Des idées provenant de différents groupes travaillant sur un même projet, en se rejoignant, donneront peut-être un seul projet, après un travail de réaménagement avec un architecte. Mais pour l'instant, il n'y a pas de somme chiffrée avec eux, en tous les cas. Sur le plan pluriannuel d'investissement, sur les différents lieux, on a chiffré sur six ans les travaux des halles, le travail sur le parc, les aménagements, la réhabilitation de la MJC, etc.

Véronique PEYROTTE : Le projet est toujours limité par un budget, sinon, après, ça explose, c'est dommage.

Madame le Maire : Oui, mais après, on verra, peut-être qu'on réajustera, selon les propositions qui seront faites. On verra.

Bruno HERNANDEZ : Le principe, c'est de faire émerger des idées avant tout ; le chiffrage, on verra après. Ce n'est pas le but initial.

Véronique PEYROTTE : Je ne suis pas du tout d'accord avec vous.

Bruno HERNANDEZ : C'est votre droit.

Véronique PEYROTTE : Dans nos communes, c'est quand même le budget qui fait faire le projet à côté.

Thomas BORDENAVE : Un projet n'est pas évoqué : dans le plan pluriannuel, il y avait une salle polyvalente. C'est un projet sur lequel vous envisagez de les faire travailler aussi ?

Madame le Maire : Oui. Monsieur MARIEZ va vous répondre.

Pierre MARIEZ : Quand on a parlé du complexe des Baux, on leur a demandé aussi d'intégrer une salle polyvalente, qui est dans ce complexe.

Thomas BORDENAVE : Vous ne trouvez pas dommage de ne pas les avoir fait travailler sur la cave coopérative ? Vous vous êtes précipités, comme ça, sur ce projet-là.

Madame le Maire : Non. Si vous voulez, Monsieur BORDENAVE, je vais vous répondre sur la cave coopérative : nous n'avons pas de projet particulier sur ce lieu-là. Nous n'en avons jamais eu, donc voilà. Notre objectif n'est pas de décentraliser ce qu'il y a à la MJC, ce qu'il y a à différents endroits dans la commune, et de les rebasculer sur le lieu de la cave coopérative.

Thomas BORDENAVE, concomitamment : Vendre la cave est un projet.

Madame le Maire : L'idée, c'est de redonner vie à certains lieux qui ont été laissés à l'abandon ou qui ont besoin d'être réhabilités, à différents endroits en cœur de ville, et qui répondent aux projets que nous avons. Il n'y a donc pas de réflexion de cette école d'architecture sur la cave coopérative.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité, merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres les termes de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Poussan et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier.

12/ TRAVAUX – ADOPTION DES MODALITES DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT DE L'IMPASSE DES CRESSSES

Rapporteur : Gérard ORTUNO

Madame le Maire : La parole est à Monsieur ORTUNO.

Gérard ORTUNO : Bonsoir.

S'agissant du chemin des Cresses et de l'impasse des Cresses, nous arrivons à la fin des travaux d'enfouissement. Au chemin des Cresses, les enfouissements sont quasiment terminés, en ce qui concerne les réseaux humides et réseaux secs. Les réseaux humides ont été réalisés, impasse des Cresses ; restait la partie électrique.

Nous allons procéder, avec Hérault Energies, à l'enfouissement des réseaux électriques.

Cette partie enfouissement correspond à des dépenses, liées aux honoraires, aux études, aux travaux. Le montant déterminé par Hérault Energies s'élève à 27 199,38 € :

- Pour les travaux d'électricité, à hauteur de 15 295,17 € ;
- Pour les travaux d'éclairage public, à 7 348,43 € ;
- Pour les travaux de télécommunication : 4 555,78 €.

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit : Hérault Energies va verser un financement à hauteur de 7 765,24 € et récupérera la TVA sur les travaux d'électricité à hauteur de 2 353,10 €.

La dépense prévisionnelle pour la Commune s'élèverait à 17 081,04 €.

L'objet de la délibération est de :

- Approuver le projet d'études et de travaux pour l'impasse des Cresses pour un montant prévisionnel de 27 199,38 € ;
- Approuver le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- Solliciter les financements les plus élevés possibles de la part d'Hérault Energies ;
- Solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- Prévoir de réaliser cette opération sur l'exercice 2021 ;
- Préciser que cette dépense d'équipement à hauteur de 17 081,04 € sera prise en charge sur le budget principal, opération 20262 : Amélioration du cadre de vie ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention financière à venir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision et ce, dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité, merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le projet d'études et de travaux de l'impasse des Cresses pour un montant prévisionnel total de 27 199,38 € TTC et sollicite les financements d'Hérault Energies.

13/ TRAVAUX – Adoption des modalités de programmation de travaux et de financement pour les études et travaux de l'avenue de la Gare – Phase 2

Rapporteur : Gérard ORTUNO

Madame le Maire : La parole est à nouveau à Monsieur ORTUNO.

Gérard ORTUNO : Dans la continuité du projet de la rénovation de l'avenue de la Gare, aussi bien des réseaux que de la voirie, nous allons attaquer la phase 2, qui est entre la rue du Languedoc et la rue du Peyrou, en commençant par l'enfouissement des réseaux secs. Pour la partie réseaux humides, nous avons interrogé les différents organismes et il n'y aura pas besoin de faire d'enfouissement ou de rénovation des réseaux humides.

L'estimation des dépenses pour l'opération concernant cette phase 2 de l'avenue de la Gare se décompose en :

- Travaux d'électricité, à hauteur de 113 543,49 € ;
- Travaux sur l'éclairage public, à hauteur de 45 623,42 € ;
- Travaux de télécommunication, à hauteur de 35 486,90 €.

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies : 50 000 € ;
- TVA sur les travaux d'électricité : à hauteur de 17 468,23 €, récupérée par Hérault Energies.

La dépense prévisionnelle pour la Commune de Poussan s'élèverait donc à 127 185,58 €.

L'objet de la délibération est de :

- Approuver le projet d'études et de travaux pour l'avenue de la Gare – Phase 2 pour un montant prévisionnel de 194 653,41 € ;
- Approuver le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- Solliciter les financements les plus élevés possibles de la part d'Hérault Energies ;
- Solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- Prévoir de réaliser cette opération sur l'exercice 2021 ;
- Préciser que cette dépense d'équipement à hauteur de 127 185,58 € sera prise en charge sur le budget principal, opération 20262 : Amélioration du cadre de vie ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention financière à venir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision et ce, dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame le Maire : Merci.

Thomas BORDENAVE : Si vous permettez...

Madame le Maire : Monsieur BORDENAVE, pardon, je n'avais pas vu.

Thomas BORDENAVE : il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ces travaux, qui m'échappe. Pourquoi ne pas avoir mené une réflexion pour améliorer les trottoirs et, peut-être, créer une piste cyclable ? Là, les poussettes et les personnes handicapées vont encore devoir passer sur la route. On est sur des travaux, ça aurait été bien d'avoir cette réflexion. Une fois que ce sera neuf, ce sera un peu tard.

Gérard ORTUNO : Est-ce que vous parlez de la première phase des travaux, actuellement en cours de finition ?

Thomas BORDENAVE : Je parle de toute l'avenue.

Gérard ORTUNO : Pour cette phase de travaux en cours de finition, nous avons réussi à libérer les trottoirs des poteaux électriques, des différents poteaux, pour arriver à une largeur acceptable, dirais-je, pour une mère avec une poussette. Pour élargir les trottoirs et les mettre à des dimensions beaucoup plus grandes, les montants des travaux qu'il fallait engager étaient énormes et exorbitants. Nous n'avons donc pas pris le risque, sur cette partie-là, qui est assez peu utilisée par les piétons, de différer ces travaux, parce qu'il fallait encore plusieurs mois et des montants relativement importants pour arriver à des largeurs correctes.

Thomas BORDENAVE : Quel est le surcoût, s'il vous plaît ?

Gérard ORTUNO : Je n'ai plus en tête le montant du surcoût, je suis désolé. Comme ça a été fait dans l'étape plus ou moins avant, je n'en ai plus idée. Mais au niveau des budgets, c'étaient des coûts qui dépassaient très largement nos possibilités en termes d'investissement, par rapport à ce que ça allait apporter. Il y avait eu une étude. Cela ne veut pas dire que les dimensions de ces trottoirs ne seront jamais revues pour cette partie. Avec les projets de Sainte-Catherine, des études seront de nouveau faites sur le cheminement piéton et la piste cyclable ; il sera toujours temps d'élargir ces trottoirs. Mais dans le cadre de ce projet, au niveau financement c'était compliqué.

En revanche, sur la phase 2, nous les avons intégrés dans le plan pluriannuel d'investissement et nous allons refaire une étude en mettant des trottoirs plus larges, qui permettraient à des PMR de circuler de façon plus simple. Bien que cette phase soit, en longueur, beaucoup plus réduite que la première, nous nous attendons à un budget qui sera beaucoup plus important. Mais nous avons bien pris en compte ce point et, sur la phase 2, nous allons l'intégrer, avec le bureau d'études, qui a été nommé pour y travailler. C'est le CEAU, qui va nous faire des propositions en ce sens.

André LOPEZ : Sur la phase 1, je ne suis pas convaincu qu'on passe avec une poussette, quand même. Ou alors on n'a pas les mêmes poussettes !

Gérard ORTUNO : J'ai fait le test avec une personne de ma famille avec une poussette, ça passait. Effectivement, avant, quand il y avait les poteaux électriques et les poteaux béton, je suis d'accord avec vous, ça ne passait pas du tout mais là, aujourd'hui, après avoir fait le test, ça passe. Il y a un endroit où c'est encore un peu réduit parce qu'il reste encore un poteau béton, du côté de l'avenue du Languedoc, qui devrait sauter dans la phase 2. Je suis d'accord avec vous : notre volonté est quand même de sécuriser au maximum. Mais financièrement, à un moment donné, il y a des limites et on est obligé d'arbitrer.

Thomas BORDENAVE : Limites qu'on ne connaît pas. Oui, je suis désolé. Les comptes rendus des commissions, je peux les avoir.

André LOPEZ : C'est un peu le serpent qui se mord la queue : on dit qu'il n'y a pas beaucoup de piétons, mais c'est parce que c'est dangereux.

Gérard ORTUNO : Non.

André LOPEZ : Après, voilà...

(Echanges hors micro.)

Gérard ORTUNO : S'agissant des enfants avec des trottinettes, si ce sont des trottinettes électriques, elles doivent circuler sur la voirie urbaine et pas sur les trottoirs.

Véronique PEYROTTE : C'est dangereux pour eux (...).

Gérard ORTUNO : On est d'accord.

Concernant les pistes cyclables, c'est vrai qu'on va entamer une réflexion globale par rapport à ce qui se passe actuellement, mais de toute façon, à chaque fois, il y a des arbitrages à faire, sachant que les pistes cyclables vont empiéter sur les voies de circulation. Aujourd'hui, la législation ne nous permet pas d'utiliser le double sens, sur les voies comme l'avenue de la Gare, si nous mettons en place des pistes cyclables. Il va y avoir des réflexions de façon beaucoup plus large sur un plan de circulation globale pour les vélos. Un cabinet d'étude a été désigné pour nous faire une première approche sur un plan de circulation globale dans la ville de Poussan, piétons, vélos et voitures.

Sur la phase 2 de l'avenue de la Gare, c'est bien un point que nous avons intégré, sachant que le nombre de piétons sur cette partie est effectivement beaucoup plus important, puisqu'il y a la rue du Languedoc, le chemin de Marqueval, qui débouchent sur cette partie. Elle est beaucoup plus utilisée, aujourd'hui, en termes de piétons et de vélos.

Thomas BORDENAVE : Le plan de circulation dont vous parlez, c'est pour quand ?

Gérard ORTUNO : Le cabinet de conseil a été nommé ; il va y avoir des études du nombre de véhicules, du nombre de bus. Pour le moment, les piétons et les vélos ne sont pas pris en compte mais tous les VL, poids lourds et bus vont être comptabilisés. Le cabinet va nous faire une analyse et nous fera des recommandations par rapport à ça. Ce sont des points que l'on pourra évoquer ensuite en Commission Travaux, bien sûr.

Laurence GRANIER : C'est vrai que c'est quand même un trottoir qui mène à la piste cyclable qui va à Montbazin, alors c'est dommage que ce ne soit pas un peu plus large. C'est dommage, parce que cette piste cyclable, pas mal de gens l'utilisent.

Gérard ORTUNO : Je suis d'accord avec vous, mais quand on est au fait du dossier et qu'on creuse un petit peu, on s'aperçoit que redimensionner les trottoirs, ça veut dire aussi revoir toute la partie pluviale, parce que les bouches d'eau pluviale sont dans les trottoirs. Ça veut dire qu'il faut redéfoncer toutes les chaussées, peut-être redéplacer le réseau pluvial, pour refaire des grilles pluviales, refaire des études de pente de voirie. Redimensionner une largeur de trottoir, c'est quelque chose qui se fait en amont, dès l'étude. Pour la première partie de l'avenue de la Gare, on s'est greffé sur des réfections de réseaux humides et de réseaux secs qui ont fait qu'on a essayé, avec l'enfouissement de réseaux secs, de libérer des trottoirs. On travaille aussi avec l'Agglomération, en ce moment, pour qu'il n'y ait plus de poubelle sur ce trottoir et que les points de rassemblement des poubelles se fassent de l'autre côté. Même si on libère la largeur des trottoirs, avec des poubelles, une dame avec deux enfants, même sans poussette, aura des problèmes pour circuler. On essaie de raisonner de façon globale et au fur et à mesure que l'on est conscient de ces points-là.

Julien CHARAYRON : Pour l'aménagement prochain, vous disiez qu'on va attendre Sainte-Catherine. Ça veut dire qu'il sera exigé de la part de l'aménageur de revoir cette partie-là aussi ?

Gérard ORTUNO : C'est bien notre volonté, effectivement, de l'intégrer dans un plan global de circulation, lié à la ZAC Sainte-Catherine, pour que les gens puissent se déplacer en centre-ville. Aujourd'hui, on était trop court en temps et en finances, dirais-je, pour vraiment y travailler. On a essayé de faire au mieux. Mais pour cette deuxième partie de l'avenue de la Gare, on est tout à fait d'accord avec vous. On va essayer, déjà, de l'intégrer dès à présent au niveau du cheminement piéton, qui serait dans des largeurs beaucoup plus importantes que ce qu'on peut avoir actuellement ; après, on verra pour une étude sur une piste cyclable. Mais envisager une piste cyclable sur cette deuxième partie de l'avenue de la Gare, signifierait la mettre en sens unique. Il y a une réglementation et à ce moment-là, on ne pourrait plus du tout autoriser de croisement sur cette voie.

Henry-Paul BONNEAU : En complément, il ne faut pas oublier que c'est une route départementale. Il y a des largeurs minimales de voirie à respecter. Il faut bien entendre qu'on ne peut pas mettre une voie à double sens, une piste cyclable et un trottoir : c'est impossible. Cela étant, on essaie de travailler au mieux pour avoir des trottoirs les plus larges possibles. Je précise quand même qu'une poussette passe sur le trottoir sur cette partie-là. Deux ne se croisent pas, je suis d'accord, mais il y en a une qui passe, ça, c'est sûr. Après, on ne peut pas avoir du stationnement, une double voie, une voie vélo et un trottoir réglementaire de 1,50 mètre, c'est impossible, ça ne passe pas.

Non, ce n'est pas un choix, Madame PEYROTTE. Quand on veut un double sens, un trottoir et une piste cyclable, ce n'est pas possible.

Intervenant non identifié (hors micro) : Un stationnement, quand même.

Henry-Paul BONNEAU : Oui, après, on peut supprimer tout le stationnement ; c'est d'ailleurs ce qui est envisagé sur la phase 2. Mais sur cette première partie, il faut aussi regarder les choses : on est intervenu sur cette phase 1 parce qu'il y avait des travaux en cours, l'année dernière, sur les réseaux humides, et que du coup, on a pris le dossier à la volée pour que les enrobés soient refaits entièrement et correctement et on en a profité pour enterrer les réseaux et améliorer le passage sur les trottoirs.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? A la majorité, merci.

14/ URBANISME – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT AVEC LA SAFER POUR LA PARCELLE AB N° 90

Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU

Madame le Maire : La parole est à Monsieur BONNEAU.

Henry-Paul BONNEAU : Merci. Je précise que les quatre prochaines délibérations sont du même ordre. C'est toujours pareil, il s'agit de conclure avec la SAFER des promesses unilatérales d'achat.

Pour la délibération n° 14, il s'agit d'une parcelle AB n° 90, qui est au prix d'achat de 1 830 €, avec les frais habituels de la SAFER de 1 890 € TTC, plus les frais à la charge de l'acquéreur, pour un montant total de 3 720 €.

Considérant l'intérêt pour la Ville de Poussan de devenir propriétaire de ce bien, toujours dans le cadre de la préservation des espaces agricoles et naturels et de la lutte contre la cabanisation, je propose aux membres du Conseil municipal que la Ville se porte acquéreur de la parcelle AB n° 90.

L'objet de la délibération est de :

- Décider de se porter acquéreur de la parcelle AB n° 90 dans les conditions définies dans la promesse unilatérale d'achat, jointe à la présente délibération ;
- Dire que les crédits relatifs à cette acquisition seront pris sur le budget principal, en section d'investissement, opération 20265 : Développement du territoire ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente proposée par la SAFER et tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire : Merci. Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Oui, si on peut intervenir.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : C'est pareil, il y a plusieurs points. On s'interroge car à chaque Conseil municipal, on fait l'acquisition de nouveaux terrains.

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Jusqu'à présent, j'ai cru comprendre qu'on n'en faisait rien. Où en est-on, justement, des projets ?

Henry-Paul BONNEAU : Je vous précise que là, ce ne sont pas des acquisitions, ce sont des promesses, des engagements. Comme je vous l'avais dit, je crois, lors d'un dernier Conseil

municipal, beaucoup de ces signatures de promesses unilatérales n'aboutissent pas à une acquisition de la Commune. La plupart du temps, trois fois sur quatre, les propriétaires retirent le bien de la vente, parce qu'ils n'acceptent pas la révision du prix, notamment, qu'on applique sur ces signatures. Déjà, ça limite le nombre d'achats pour la Commune, sensiblement.

Intervenant non identifié (Hors micro) : Oui, parce qu'à un moment donné, on a eu peur, quand même.

Madame le Maire : C'est pour ça qu'on vous le dit, c'est important.

Henry-Paul BONNEAU : Voilà. Aux trois quarts, les gens retirent leur bien de la vente.

Madame le Maire : On a quand même mis un budget assez important pour l'achat des terrains.

Thomas BORDENAVE : Si je ne me trompe pas, ces parcelles faisaient aussi l'objet des décisions.

Henry-Paul BONNEAU : Oui, tout simplement parce que, lorsqu'on doit signer la promesse unilatérale de vente, on a un délai très court. Ça passe donc d'abord par une décision de Madame le Maire ; ensuite, c'est régularisé.

Madame le Maire : Par un vote au Conseil.

Henry-Paul BONNEAU : Par un vote au Conseil municipal, voilà.
Je vous propose de passer au vote.

Madame le Maire : Qui s'abstient ? Six. Qui est contre ? A la majorité, merci.

15/ URBANISME – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT AVEC LA SAFER POUR LES PARCELLES BY N^{OS} 44, 45, 50 ET 51

Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU

Henry-Paul BONNEAU : Comme je vous l'ai dit en préambule, il s'agit du même ordre de délibération, pour les parcelles BY n^{OS} 44,45, 50 et 51.

Le prix d'achat est fixé à 10 000 €, les frais SAFER, à 10 000 €, plus les frais d'acte, ce qui porte à un total de 30 000 €.

Je propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir que la Ville se porte acquéreur des parcelles BY n^{OS} 44,45, 50 et 51.

L'objet de la délibération est de :

- Décider de se porter acquéreur des parcelles BY n^{OS} 44,45, 50 et 51 dans les conditions définies dans la promesse unilatérale d'achat, jointe à la présente délibération ;
- Dire que les crédits relatifs à cette acquisition seront pris sur le budget principal, en section d'investissement, opération 20265 : Développement du territoire ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente proposée par la SAFER et tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Merci.

André LOPEZ : J'ai une question.

Madame le Maire : Monsieur LOPEZ.

André LOPEZ : Ce sont les terrains qui sont au Garel ?

Madame le Maire : Oui, ce sont ceux-là.

André LOPEZ : Parce que là, il y a un jeune, justement ; la Mairie a préempté, d'après ce que j'ai compris, et il y a un jeune qui voulait acheter. C'est un jeune viticulteur.

Henry-Paul BONNEAU : Là, ce n'est pas un jeune viticulteur. De toute façon, à chaque fois, on demande à la personne de se présenter et de présenter son projet. A ce jour, concernant ce terrain, personne ne s'est présenté à la mairie. Personne.

André LOPEZ : Pourtant, il m'a donné ses papiers, et tout.
Je vous explique : au départ, il y a eu une erreur, c'est son père qui a rempli les papiers et il les a remplis à son nom. Là, il a refait une demande. D'ailleurs, il a essayé de t'avoir, ça fait une semaine, il n'y a pas moyen.

Henry-Paul BONNEAU : Ah non, c'est faux.

Madame le Maire : Ah non, il est tout le temps joignable.

Henry-Paul BONNEAU : Personne ne m'a demandé, je suis là tous les jours.

André LOPEZ : Moi, je ne sais pas si c'est faux, j'ai encore eu son épouse cet après-midi au téléphone, ou sa compagne, je ne sais pas. Enfin, c'est le jeune ; je peux dire le nom, je n'ai rien à cacher : ANATOLE Fabrice.

Henry-Paul BONNEAU : Oui, je sais.

André LOPEZ : Il vient de démarrer, il a acheté une vigne ; là, il voudrait acheter ces terrains et il m'a dit que la mairie préempte.

Henry-Paul BONNEAU : Oui, tout à fait.

André LOPEZ : Que peut-il faire, alors ?

Henry-Paul BONNEAU : En fait, c'est très simple. Sur la signature de la promesse unilatérale, comme je l'ai déjà expliqué, donc je l'explique à nouveau, quand on la signe, il y a un appel à candidatures pour toutes les personnes qui souhaitent acquérir ces parcelles pendant un délai maximum de douze mois ou alors la personne retire de la vente son bien.
Les personnes intéressées peuvent se présenter auprès de la SAFER, en présentant leur dossier et leur projet pour acquérir ces parcelles. Dans un tel cas, la Commune se retire sans discussion.

André LOPEZ : Parce que là, il a jusqu'au 9, je crois. C'est ça ?

Madame le Maire : Non, c'est plus.

Henry-Paul BONNEAU : Non, il a douze mois.

André LOPEZ : Il m'a dit que le dépôt des dossiers était jusqu'au 9 novembre.

Henry-Paul BONNEAU : Cela étant, c'est possible, ça dépend depuis combien de temps la SAFER a déjà pris acte de cette parcelle.

André LOPEZ : C'est ce qu'il m'a dit.

Henry-Paul BONNEAU : Oui, oui.

Madame le Maire : Se retirer, on l'a déjà fait sur un dossier qui était passé en Conseil municipal.

Henry-Paul BONNEAU : Sur plusieurs dossiers, même.

Madame le Maire : On l'a déjà fait, quand il y a un vrai projet. Là, c'est un secteur agricole sensible, quand il y a des projets, on se retire.

Henry-Paul BONNEAU : Quand un agriculteur qui est inscrit – j'insiste bien – à la Chambre d'agriculture...

André LOPEZ, concomitamment : Oui, il est inscrit.

Henry-Paul BONNEAU : ... et qui est affilié à la MSA a un projet qui tient la route, la Commune se retire au profit du candidat, systématiquement. C'est prévu dans les clauses du contrat, en plus.

André LOPEZ : D'accord.

Henry-Paul BONNEAU : Le but, ce n'est pas que la Commune achète : c'est qu'un agriculteur s'installe. Si, via l'appel à candidatures fait par la SAFER, qui est aussi en affichage libre à la mairie, un agriculteur se présente, de fait, il obtient l'acquisition du terrain. Cela étant, ça passe en commission SAFER, ce sont les règles de la SAFER. Mais je précise bien qu'il faut que la personne soit inscrite à la Chambre d'agriculture et affiliée à la MSA.

André LOPEZ : Dans ce cas, il est inscrit.

Henry-Paul BONNEAU : On a beaucoup de gens qui se présentent, qui demandent à acheter, qui ont un projet agricole et, après, on se retrouve avec ce que tout le monde connaît, parce que ce ne sont pas de vrais agriculteurs.

André LOPEZ : Non, mais lui, c'est vraiment le cas.

Henry-Paul BONNEAU : Il n'y a aucun problème. En revanche, personne ne m'a demandé de rendez-vous, personne ; je reçois systématiquement tout le monde, j'adapte mon emploi du temps par rapport à ça. Je vous le dis, il suffit que la personne remplisse le dossier et réponde à l'appel à candidatures de la SAFER pour obtenir le terrain. Il n'y a aucun souci, au contraire, c'est le but de la manœuvre.

André LOPEZ : D'accord.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s'abstient ? Six. Qui est contre ? A la majorité, merci.

[

16/ URBANISME – SIGNATURE D’UNE PROMESSE UNILATERALE D’ACHAT AVEC LA SAFER POUR LA PARCELLE AB N° 120

Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU

Madame le Maire : La parole est à nouveau à Monsieur BONNEAU.

Henry-Paul BONNEAU : Il s’agit cette fois d’une parcelle en secteur naturel remarquable, située à Pisse-Gayes, cadastrée section AB n° 120, pour un prix de 6 000 €, avec des frais SAFER de 3 840 €, plus les frais d’acte, pour un total de 9 840 €.

Je propose aux membres du Conseil municipal que la Ville se porte acquéreur de la parcelle AB n° 120.

L’objet de la délibération est de :

- Décider de se porter acquéreur de la parcelle AB n° 120 dans les conditions définies dans la promesse unilatérale d’achat, jointe à la présente délibération ;
- Dire que les crédits relatifs à cette acquisition seront pris sur le budget principal, en section d’investissement, opération 20265 : Développement du territoire ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente proposée par la SAFER et tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Merci.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Six. A la majorité, merci.

17/ URBANISME – SIGNATURE D’UNE PROMESSE UNILATERALE D’ACHAT AVEC LA SAFER POUR LA PARCELLE AA N° 166

Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU

Madame le Maire : La parole est à nouveau à Monsieur BONNEAU.

Henry-Paul BONNEAU : On continue avec la parcelle AA n° 166, située à Glauga. Le prix d’achat est de 5 000 €, les frais SAFER sont de 2 050 €, plus les frais d’acte, pour un total de 7 050 €.

Je propose aux membres du Conseil municipal que la Ville se porte acquéreur de la parcelle AA n° 166.

L’objet de la délibération est de :

- Décider de se porter acquéreur de la parcelle AA n° 166 dans les conditions définies dans la promesse unilatérale d’achat, jointe à la présente délibération ;
- Dire que les crédits relatifs à cette acquisition seront pris sur le budget principal, en section d’investissement, opération 20265 : Développement du territoire ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente proposée par la SAFER et tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Je vous remercie.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s’abstient ? Six. Qui est contre ? A la majorité, merci.

18/ URBANISME – SIGNATURE D’UNE PROMESSE UNILATERALE D’ACHAT AVEC LA SAFER POUR LA PARCELLE BM N° 139

Rapporteur : Henry-Paul BONNEAU

Madame le Maire : La parole est à nouveau à Monsieur BONNEAU.

Henry-Paul BONNEAU : Merci, Madame le Maire. C’est pareil, pour la parcelle BM n° 139. Le prix d’achat est fixé à 4 000 €, les frais SAFER sont de 2 900 €, le total est de 6 900 € pour l’opération. Je vous propose que la Ville se porte acquéreur de la parcelle BM n° 139.

L’objet de la délibération est de :

- Décider de se porter acquéreur de la parcelle BM n° 139 dans les conditions définies dans la promesse unilatérale d’achat, jointe à la présente délibération ;
- Dire que les crédits relatifs à cette acquisition seront pris sur le budget principal, en section d’investissement, opération 20265 : Développement du territoire ;
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente proposée par la SAFER et tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Avant de passer au vote, je voulais simplement préciser que ce genre de politique que nous avons sur l’acquisition foncière est quand même une politique qui a payé sur pas mal de communes. Je trouve que c’est toujours bien de maintenir ce cap. Merci.

Je vous propose de passer au vote.

Oui, pardon ?

Julien CHARAYRON : Pour revenir sur le point n° 16, pour éviter qu’une personne ne soit déçue, une fois, c’est marqué « BA n° 120 » et, une fois, « AB n° 120 », en tout cas dans la version que j’ai. Que quelqu’un ne croie pas qu’on a vendu son terrain.

Madame le Maire : Oui, il est écrit « BA n° 120 » et « AB n° 120 ».

(Echanges hors micro.)

Madame le Maire : C’est AB.

Henry-Paul BONNEAU : Je vous remercie pour votre attention, ça fait plaisir.

Julien CHARAYRON : Pour le point n° 18, qu’on est en train de voir, à quoi correspond cette parcelle ?

Henry-Paul BONNEAU : C’est un espace situé à la Plaine, la parcelle BM n° 139. Il y en a beaucoup...

Julien CHARAYRON : Il me semble que ça correspond à un chemin d’accès.

Henry-Paul BONNEAU : Oui, vous avez tout à fait raison, c’est dans la continuité de l’ancienne voie ferrée – pas celle qu’on connaît, qui passait par la gare, encore une autre – et qui arrive à la Plaine. La Commune est déjà propriétaire de tout ce qui est au-dessus de l’arrivée de cette ancienne voie ferrée. C’est donc dans la continuité de cette voie ferrée qui, à terme, pourquoi pas, pourrait devenir un parcours cyclable ou autre, même si la piste cyclable existe déjà jusqu’à Montbazin.

Julien CHARAYRON : D'accord. Le but n'est pas d'éviter la cabanisation en bloquant ce chemin ?

Henry-Paul BONNEAU : Je peux entrer un peu dans le détail si vous le souhaitez.

La personne qui souhaitait acheter cette parcelle est une personne qui a déjà des parcelles sur ces espaces remarquables et aurait eu besoin de cette parcelle pour accéder à la sienne.

Deux choses : déjà, la Commune s'était toujours portée acquéreur de cette ancienne voie ferrée et il paraissait logique de continuer dans cette démarche, dans la mesure où ça peut devenir un jour un cheminement, quel qu'il soit. Surtout, de manière indirecte, il s'agissait de lutter contre une future éventuelle installation illégale sur ces espaces, tout à fait.

Merci.

Madame le Maire : On va passer au vote. Qui s'abstient ? Six. Qui est contre ? A la majorité, merci.

Madame le Maire : L'ordre du jour du Conseil municipal est épuisé. Nous allons passer aux questions que nous avons reçues.

(Intervention hors micro.)

Madame le Maire : Après les questions, dans l'ordre ; désolée.

Sur les questions, Monsieur LOPEZ, vous nous avez envoyé une question par mail. Est-ce que vous voulez la lire ou est-ce que je la lis ?

(Intervention hors micro.)

Madame le Maire : « Une association s'est fait enlever par la PM des affiches accrochées aux poteaux de signalisation ou autres, sous prétexte que c'était interdit. »

(Interventions hors micro.)

Madame le Maire : C'est la question.

« Il semble que notre commune devrait être équipée de panneaux d'affichage. Qu'en est-il ? »

C'était la première question.

Déjà, afficher sur les panneaux, effectivement, c'est interdit.

Ensuite, effectivement, la Commune ne répond pas à ses obligations et n'a jamais répondu à ses obligations en termes d'affichage libre. Je ne sais pas si vous vous rappelez, lors du Conseil précédent, nous avons voté une délibération pour entrer dans le groupement d'autorités de concession de service portant sur la fourniture, l'installation, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, sur le domaine public. Cela comprend justement l'installation de ces points d'affichage libre. Ça fait partie des mobiliers qui sont dans ce marché.

La Commune n'a donc jamais répondu à ses obligations en la matière ; on travaille sur ce sujet, on a répondu à ce marché, ça va faire partie du dossier. La Commune doit dix mètres carrés d'affichage libre à tout le monde, espace sur lequel la Commune, elle, n'ira pas afficher ses informations. Ce seront des panneaux séparés. Ça fait partie du contrat qu'on a passé, de la convention à laquelle on a adhéré, avec l'Agglomération. C'est passé en Conseil communautaire aussi ; ça va suivre son cours et ça sera mis en place.

Ensuite, je pense savoir quelle est l'association concernée car on a reçu un courrier et, derrière, ils ont installé de petits panneaux partout, format A3, correspondant aux dix mètres carrés qu'il devrait y avoir dans la commune.

Pour moi, la démarche n'était pas de leur demander de retirer et de ne pas afficher leur communication : c'est la même démarche qu'on a avec toutes les associations ou toutes les personnes qui viennent faire de la publicité dans la commune. Ils affichent, d'accord, mais derrière, par exemple, quand il y a une manifestation, au bout de deux jours, au moins quand la manifestation est terminée ou quand l'information est passée, il convient de retirer ces panneaux. En l'occurrence, ça faisait longtemps qu'ils étaient installés, avec la pluie tout s'était à moitié décollé, ça tombait sur la voie publique, ça tombait des panneaux. L'idée n'était pas de les empêcher de communiquer ou d'informer la population sur le sujet sur lequel ils souhaitaient le faire ; c'était qu'après, au bout d'un moment, il faut ramasser les panneaux, parce que ce n'est pas très propre et on se retrouve avec des papiers qui s'envolent partout.

Sur ce sujet, avec les nouveaux mobiliers, on va répondre aux obligations auxquelles la Commune n'a jamais répondu jusqu'à maintenant.

(Intervention hors micro.)

Madame le Maire : Ce sera travaillé en Commission Communication, avec le groupe de la communication. Mais les points d'intérêt, pour la communication, sont plutôt les écoles, peut-être la MJC, le complexe sportif. Ce travail sur les points d'intérêt sera fait avec la communication, en sachant qu'il faudra qu'ils soient bien différents des points sur lesquels la Commune affiche. Actuellement, tout est mélangé parce qu'il n'y a pas de panneau spécifique répondant à cette obligation.

C'est en cours.

Voilà pour la première question.

Ensuite, dans le mail, figurait aussi une question un peu plus longue. Je ne sais pas si quelqu'un de votre groupe souhaite la lire.

Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : L'inquiétude des riverains de la cave coopérative et celle de nombreux autres Poussannais grandissent au sujet de la destruction prochaine du bâtiment et de la construction de cent logements sur le site : nuisances liées aux travaux pendant des mois voire des années, problèmes de circulation, difficultés d'accueil dans les écoles, à la poste, à la MJC, etc.

Nous rappelons que ce projet s'ajoute aux 600 logements de la ZAC Sainte-Catherine et aux divers lotissements récents et en cours de construction. Certains habitants anticipent d'ailleurs la mue de Poussan en bourg-dortoir et choisissent de quitter la commune.

Concernant la cave, la parodie de concertation organisée au cours du projet ne fait que renforcer cette inquiétude. Vous n'avez pas su ou pas voulu imaginer un avenir intéressant pour la cave. Vous vous êtes précipités sur un projet classique de développement par le logement au lieu d'organiser un échange approfondi avec les Poussannais afin de mettre en valeur cet élément central du patrimoine de la commune, comme d'autres municipalités voisines ont si bien su le faire.

Vous avez, du reste, rompu le contrat moral qui vous liait aux électeurs en prenant soin de ne pas évoquer ce projet pendant la dernière campagne électorale et en ne le rendant public que quelques mois plus tard.

Par ailleurs, vous ne nous avez jamais démontré que la cave était dans un état ne pouvant justifier que sa destruction pure et simple.

Cela ne lèvera pas les inquiétudes mais beaucoup de Poussannais souhaiteraient avoir une idée claire du calendrier du projet jusqu'à sa sortie de terre : destruction du bâtiment, phase de construction, intervention sur les axes de circulation, anticipation éventuelle des difficultés concernant la circulation et l'accueil dans les écoles et autres services publics. Pouvez-vous leur répondre de manière précise sur ces points ? En vous remerciant.

Madame le Maire : La vente de la cave coopérative a été votée en Conseil municipal et, déjà, nous ne reviendrons pas sur cette décision de vendre.

Ensuite, nous tenions à rappeler tout de même que notre équipe a déjà expliqué que la cave coopérative n'était pas un site privilégié pour réaliser nos projets. Durant notre campagne, nous avons bien précisé, dès février 2020, sur notre tract n° 6 concernant nos projets en urbanisme et travaux, je cite : « *La cave coopérative : un lieu et un quartier à repenser dans sa globalité tout en restant un projet réaliste.* »

Nous avons eu l'opportunité de vendre la cave coopérative tout en pouvant négocier la réalisation d'un projet de quartier réaliste en concertation avec les habitants.

La cave coopérative fait partie d'un quartier à réaménager dans sa globalité, ce qu'on a toujours dit depuis le départ. Il s'agit de réhabiliter une friche urbaine délaissée et dégradée, qui se trouve au milieu d'un quartier résidentiel. On parle de dent creuse en milieu urbain : construire dans la ville évite l'étalement urbain. Ce projet est donc pertinent. Il permet également d'anticiper la Loi du 22 août 2021, Climat et résilience, en permettant de désartificialiser le quartier puisque plus de 40 % des sols pourront être désimperméabilisés et végétalisés. Nous avons d'ailleurs reçu trois élus de la région la semaine dernière, à qui nous avons présenté le projet et qui nous ont dit qu'effectivement, ce projet était tout à fait cohérent avec le développement et rentrait dans cette nouvelle Loi et dans le programme Climat et résilience.

La vente de la cave coopérative va nous permettre de réaliser des projets phares. Notre objectif n'est pas de déplacer à la cave coopérative les activités des Poussannais puisque c'est un lieu plus excentré qui ne fonctionne plus depuis longtemps mais, au contraire, de continuer à faire vivre des lieux emblématiques en cœur de ville, comme les halles, la MJC, qui sont à réhabiliter, le jardin des Frères, la chapelle des Pénitents et bien d'autres. Ce sont donc eux que nous réhabiliterons et sur lesquels nous allons travailler.

Pour revenir sur vos inquiétudes concernant les travaux de la cave coopérative et celles des riverains, nous rappelons que le quartier de la cave vivait auparavant avec des nuisances bien plus importantes que celles que le projet va apporter. Plusieurs dizaines de camions circulaient, chaque jour, avec les transports DECOUX. Les logements qui seront construits ne provoqueront pas de telles nuisances : il y en aura moins. Il n'y aura pas de flux constant de véhicules sur la route. Situés à la sortie de la ville, ils ne causeront pas non plus de problème de circulation en centre-ville.

Je vous rappelle aussi qu'un PUP a été demandé à l'aménageur pour réhabiliter toute la voirie de la cave coopérative et créer un cheminement piéton jusqu'à la place de la Mairie.

Thomas BORDENAVE : Excusez-moi, je peux vous couper juste là ?

Madame le Maire : Oui.

Thomas BORDENAVE : Le PUP est prévu uniquement sur l'avant de la cave. On sait que les riverains vendent, tout autour. Comment ça va se passer ? Il y aura une taxe qui sera payée par l'aménageur ?

Madame le Maire : L'aménageur a la partie sur la cave. S'il achète un autre terrain à côté, le PUP se décalera aussi là. Ensuite, nous, Collectivité, bien entendu, on ne va pas laisser qu'un bout de

rue réhabilitée. On va réhabiliter le reste et on va travailler sur cette partie qui restera et qui ne sera pas utilisée.

Thomas BORDENAVE : D'accord. Ce que je veux dire, c'est que l'aménageur ne s'exonérera pas des charges en disant qu'il a déjà payé un PUP pour la cave ?

Madame le Maire : Non, pas du tout.

Il faut savoir aussi que sur le pourtour méditerranéen, dont fait partie Poussan, le nombre d'habitants supplémentaires n'est pas encore en corrélation avec le nombre de logements construits. Les logements sont de plus en plus des résidences secondaires, pour des foyers avec des familles monoparentales ou pour les retraités. Pour information, dans les données de l'INSEE pour la période de 2013 à 2018, à Poussan, 244 logements ont été construits, pour accueillir 164 habitants. Le but de ce projet est de former un ensemble résidentiel de qualité, avec une place centrale accessible à tous, à tous les habitants du quartier et de la commune, qui embellira aussi la rue et façonnera, avec les habitants existants, un véritable quartier.

Le projet d'aménagement est fait en concertation avec les habitants, qui participent aux ateliers. Ces ateliers n'ont pas pour but de décider du devenir de la cave coopérative mais ils sont ouverts pour coconstruire le futur quartier. Ce n'est pas la même chose et, d'ailleurs, nous avons assisté vendredi à l'atelier 1, où il y a eu beaucoup d'échanges et où on a répondu à beaucoup de questions des personnes qui étaient présentes.

Thomas BORDENAVE : Combien de participants ?

Madame le Maire : Je ne saurais pas vous dire exactement.

Henry-Paul BONNEAU : Au moins une vingtaine, voire une trentaine.

Madame le Maire : Oui, à peu près.

Thomas BORDENAVE : Les marges de manœuvre sont archi-limitées. Nous, on parlait de pots de fleurs, on en est là.

Madame le Maire : Non, on n'en est pas du tout aux pots de fleurs, pas du tout.

Thomas BORDENAVE : Ah, mais je vous assure : vous y avez assisté, vraiment ?

Henry-Paul BONNEAU : Oui, j'y étais.

Madame le Maire : On y était ! Tout un travail a été fait...

Thomas BORDENAVE : Quel est ce travail, parce que là, je suis curieux ?

Madame le Maire : Un travail a été fait avec les gens qui participaient aux ateliers sur tout ce qui est vis-à-vis, éco-visibilité, entre les résidences qui vont être construites sur le terrain de la cave et les gens qui habitent dans le quartier, en contrebas ou sur les côtés. Toute une réflexion a porté là-dessus.

Thomas BORDENAVE : Ça a généré plutôt de l'inquiétude parce qu'on s'est rendu compte que le fronton de la cave est trois mètres au-dessus du niveau, si on se fie au... je m'exprime mal : le fronton, si vous voulez, est en hauteur par rapport à la rue de Fonginescau. Il y a un dénivelé de trois mètres, (...) on a découvert ça. Ce fameux R+2, pour les habitants qui vont vivre ici, va être

un R+3. Ça va être très important. Ça a plutôt généré de l'inquiétude. Ce sont plus des prises d'information qui sont données dans ces ateliers que des décisions, des partages, des écoutes.

Madame le Maire : Non : il y a eu un vrai questionnement des participants lors du premier atelier qui avait eu lieu et des réponses ont été apportées par l'architecte lors du deuxième atelier qui a eu lieu vendredi. C'est un exemple. Il a aussi été question du nombre de places de parking, des accès à ces parkings, de la désimperméabilisation, de l'utilisation de la place publique, de l'utilisation du fronton. Il y a eu beaucoup de choses.

Thomas BORDENAVE : Tout ça était déjà calé.

Madame le Maire : Pardon ?

Thomas BORDENAVE : Tous ces points, c'est ce qui avait été présenté, il n'y a rien de neuf.

Madame le Maire : Non. Par rapport au premier projet qui a été présenté, le travail qui a été fait pendant les ateliers a été pris en compte par l'architecte pour la deuxième proposition qu'il a faite, notamment sur les entrées et sorties des parkings, par exemple. Il n'y avait qu'une seule entrée pour les parkings souterrains ; là, il y aura deux entrées pour les riverains – trois, même.

Thomas BORDENAVE : Excusez-moi, je suis dans les élus, il y a eu deux réunions, un compte rendu cent jours après, on choisit des choses dérisoires ; moi, ce n'est pas ça que j'appelle de la concertation. On n'a qu'un projet qui est calé, on le présente, et toutes les contraintes que vous signalez, c'est l'architecte qui s'en débrouille. Il y a combien, dix participants, quinze participants ? C'est terrible. Vous n'avez pas su fédérer.

Madame le Maire : Non, il y a trente personnes inscrites à chaque atelier et là, il y en avait une vingtaine.

Henry-Paul BONNEAU : Après, c'est ouvert à tout le monde, si les gens ne veulent pas y aller...

Thomas BORDENAVE : C'est quand même toujours un petit échec, quand on organise quelque chose et qu'il y a si peu de participants.

Madame le Maire : Il y a trente inscrits.

Thomas BORDENAVE : C'est facile de rejeter la faute sur les participants mais après, on peut se remettre en question, se demander si on a bien communiqué.

Henry-Paul BONNEAU : Ah mais je ne rejette pas du tout la faute sur les participants, Monsieur BORDENAVE.

Thomas BORDENAVE : Vous dites que les gens, ça ne les intéresse pas. Mais est-ce que vous avez su les intéresser ?

Henry-Paul BONNEAU : Non : j'ai dit que c'était ouvert à tout le monde ; après, si ça ne les intéresse pas, on ne peut pas les forcer à venir.

Thomas BORDENAVE : Notre question n'est pas – à chaque fois, vous revenez à ça – d'être pour ou contre le projet. On ne parle pas d'être pour ou contre : on dit que vous vous êtes précipités. On n'était pas à six mois près pour échanger, pour discuter, pour concerter et après, si vous nous aviez apporté les études dont vous me parlez depuis toujours, qu'on n'a jamais eues,

prouvant qu'on ne pouvait rien faire d'autre que de détruire cette cave, peut-être qu'on aurait tous été d'accord.

Jenny ADGE-LAGALIE : C'est vrai que c'est dommage – vous êtes six mais dans le groupe vous êtes plus nombreux que cela, en tout cas sur la liste initiale – que certains ne viennent pas pour participer, au moins un, parce que là, vous n'avez pas les réponses et, mine de rien, vous auriez peut-être une autre vision des choses. Finalement, je comprends bien que, quand on n'est pas dans le groupe, on peut envisager que ça se joue sur des pots de fleurs.

Thomas BORDENAVE : Rassurez-vous, on a une idée assez précise de ce qu'il se passe dans les groupes.

(Interventions concomitantes.)

Thomas BORDENAVE : On a lu le compte rendu.

Madame le Maire : S'il vous plaît, stop : chaque personne parle à son tour, pour les enregistrements mais aussi pour le bon déroulement du Conseil. Vous faites signe, je vous donne la parole en donnant votre nom, sinon on ne va plus arriver à faire le compte rendu.
Madame ADGE-LAGALIE.

Jenny ADGE-LAGALIE : C'est dommage. On est nombreux à travailler ; pour ma part, je sais que je ne peux pas venir à tout mais dans un groupe, il y en a bien un qui peut y aller pour représenter une certaine vision des choses. C'est important que vous y soyez, pour représenter ça, si ça vous semble si important. Je crois.

Madame le Maire : Alors, il y a...

Thomas BORDENAVE, *concomitamment* : Nous, ce qui nous semble une parodie, on ne peut... pardon.

Madame le Maire : Monsieur BORDENAVE, s'il vous plaît. Monsieur HERNANDEZ avait demandé la parole juste avant. Merci.

Bruno HERNANDEZ : La participation aux différents groupes était libre. Si les opposants ou les gens relativement inquiets par rapport à ce projet étaient si nombreux, comment se fait-il qu'ils ne participent pas plus, en masse, à ces groupes de travail ?

Thomas BORDENAVE : Je vous l'ai dit, Monsieur HERNANDEZ, c'est parce qu'ils estiment que c'est une parodie de concertation et ils ne veulent pas alimenter ça. Ils ne veulent pas participer à cette parodie ou légitimer des actions auxquelles ils sont totalement opposés.

Madame le Maire : Madame LACANAL.

Géraldine LACANAL : Ecoutez, puisque c'est une parodie, c'est votre choix de ne pas y participer.

Thomas BORDENAVE : Ce n'est pas un choix.

Madame le Maire : Je rappelle quand même que, quand on a créé ces groupes de travail, vous n'avez pas souhaité y être intégrés. Vous avez dit que ce projet ne correspondait pas à votre

vision des choses, ce que je peux tout à fait entendre, mais vous avez refusé de vous intégrer dans les groupes.

Thomas BORDENAVE : On vous a dit que choisir la couleur des pots de fleurs ne nous intéressait pas et on vous avait demandé de ne pas vous précipiter, de vous donner six mois de plus pour rassurer.

Madame le Maire : Non mais Monsieur BORDENAVE, je ne vais pas revenir cinquante fois dessus : on a acté...

Thomas BORDENAVE, concomitamment : Ben si, on revient dessus.

Madame le Maire : Non : on a acté la vente de la cave coopérative, on ne reviendra pas sur cette décision. Je l'ai expliqué juste avant : les projets que nous avons ne sont pas sur ce lieu-là. La vente est actée, on vendra ; la cave est vendue. On ne va pas revenir dessus. Après, vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord, je peux comprendre que ce soit un lieu sur lequel vous aviez, vous, des projets, peut-être, dans votre équipe, mais nous, non. Voilà. Nos projets sont ailleurs donc on ne va pas revenir cinquante millions de fois dessus.

Thomas BORDENAVE : Ce projet n'a jamais été mentionné en campagne et réhabiliter un quartier, ça ne veut pas dire vendre la cave coopérative. Ça n'a strictement rien à voir. On peut réhabiliter de différentes manières, prendre son temps, consulter, soulever les inquiétudes, y répondre, et ne pas dire qu'il y a des études, que ce n'est pas possible, que c'est trop cher, sans jamais rien démontrer, sans jamais argumenter autre chose ou apporter des preuves. On est quand même de bonne composition, on est capable de tout comprendre. Quand même, depuis le départ, on vous dit qu'il ne fallait pas se précipiter, c'est une erreur, ça va générer des inquiétudes.

Madame le Maire : Monsieur BORDENAVE, (*Intervention concomitante inaudible de Thomas BORDENAVE*) les inquiétudes, on y répond pendant les ateliers, on reçoit...

S'il vous plaît ! S'il vous plaît ou je vous coupe le micro.

Attendez, j'ai déjà dit que normalement, il faut que je vous donne la parole, vous ne faites que la prendre sans que je vous nomme et que je vous la donne ; ensuite, quand je prends la parole, vous me la coupez, donc on va parler chacun son tour sinon on ne va pas y arriver.

Thomas BORDENAVE, concomitamment : Je vous prie de m'excuser si je vous ai coupé la parole.

Madame le Maire : Monsieur BORDENAVE... Du coup, je ne sais plus ce que je voulais dire.

Des réponses sont apportées, lors des ateliers, aux questionnements et aux inquiétudes des gens et on reçoit en mairie toutes les personnes qui souhaitent avoir des renseignements ou qui ont des questions à poser, qui ont des inquiétudes. On en a reçu, on continuera à en recevoir et il n'y a pas de souci, on parle très clairement avec eux, on discute avec eux, on leur explique les choses et on tient compte des points de vue des uns et des autres. Mais sur le fait de vendre la cave coopérative et de ne pas avoir de projet sur ce lieu, on l'a dit et on ne changera pas d'avis. Là-dessus, il n'y a pas de discussion à avoir. Je crois que Monsieur CHARAYRON avait demandé la parole.

Julien CHARAYRON : Il semble qu'on s'est éparpillé. La question de départ, c'était : est-ce que les services vont suivre aussi et est-ce que vous avez anticipé ça ?

Ensuite, vous parliez du bassin méditerranéen ; j'imagine que les gens ne vont pas venir habiter à Poussan pour travailler à Marseille. Est-ce que l'emploi, ici, justifie de créer autant de logements ?

Madame le Maire : Quand on parle du bassin méditerranéen, c'est le pourtour qui est ici, ce n'est pas jusqu'à Marseille, puisqu'effectivement les gens ne viendront pas habiter ici pour aller travailler là-bas.

Julien CHARAYRON : Ça veut dire qu'il y a de l'emploi, à Poussan, qui justifie de créer cent logements ou cent plus cinq cents logements ?

Madame le Maire : Il n'y a pas forcément de l'emploi à Poussan mais il y a de l'emploi dans le bassin dont on fait partie.

Ensuite, sur les équipements, tout un travail est fait sur la réhabilitation de la MJC, par exemple. De gros travaux sont prévus à l'école des Baux, avec un travail qui est fait sur la cantine, pour accueillir plus d'enfants qu'actuellement.

Pour rappel, l'école élémentaire des Baux est actuellement à onze classes, à la suite de l'ouverture d'une classe cette année, mais c'est un groupe scolaire qui peut monter jusqu'à quinze classes. On a donc de quoi accueillir les enfants des familles qui arrivent, s'il y en a.

Pour rappel, dans ce projet, en tout cas pour tout ce qui est logement social, il s'agit plus de travailler sur de petits logements car ce sont des besoins que nous avons au niveau de notre CCAS et dans la commune, avec une orientation sur les seniors. C'est un choix que nous avons fait en ce sens.

Toute la voirie va être refaite. L'accès au collège sera plus facile. Tout un travail a déjà commencé sur la réhabilitation de l'accès au cœur de ville par la rue Marcel Palat et l'avenue de Sète. Ce travail est engagé, avec le Département, et avance très bien sur les dossiers pour faciliter toute cette circulation.

Voilà.

Après, il y aura le complexe, le parc, tous les autres projets autour.

Je rappelle également que la partie du fronton sera gardée, mais ça, vous le savez. Une réflexion porte sur ce sujet dans les ateliers, sur son devenir, son utilisation, peut-être des salles communales, des espaces d'exposition. C'est l'atelier 2 qui travaille sur ces points. Il se réunit vendredi prochain ; il y aura déjà un premier retour par rapport à ce qui a été fait lors de l'atelier précédent et Monsieur BERNABEU sera présent.

Je tiens simplement à préciser une chose : au départ, il avait été bien spécifié que les élus ne feraient pas partie des ateliers de travail. Pourquoi : c'était un choix que nous avons fait pour que la parole dans ces ateliers soit libre, que les gens puissent s'exprimer librement, dire vraiment ce qu'ils avaient à dire et fassent des propositions sans être parfois coincés par la présence d'élus.

Là, nous sommes allés à l'atelier de vendredi dernier et nous irons à celui de vendredi prochain à la demande des participants, qui souhaitaient – ce sont des demandes écrites qu'on a eues – que les élus soient présents pour répondre à certaines questions, notamment sur les aménagements. On a donc répondu lors de l'atelier et on a rassuré les personnes sur ces sujets.

Concernant le calendrier, le permis d'aménager sera déposé fin janvier 2022 et l'ensemble des travaux sera terminé en 2025.

Pour l'instant, on n'a pas le détail exact du calendrier avec les phases de déconstruction et de travaux ; c'est le calendrier général.

Pour finir, quelque chose nous a un petit peu interloqués, dans votre texte : c'est le fait que vous puissiez penser que Poussan devienne un jour un bourg-dortoir ou qu'il serait déjà une ville-dortoir. Nous n'avons pas du tout la même vision de la commune. Je vais vous rappeler la définition d'un bourg-dortoir : c'est un bourg qui a une fonction résidentielle avec une vie culturelle et sociale très réduite. Quand je vois qu'à Poussan, nous avons une vingtaine de commerces au cœur de ville, nous avons deux zones d'activités, deux marchés, nous avons plus de cinquante-neuf associations et un agenda bien rempli, tous les mois, que ce soit en manifestations

culturelles, sportives ou autres, pour nous, on n'est pas une ville-dortoir et on ne deviendra pas une ville-dortoir puisque tout le travail qui est fait avec ces associations et tous les projets qu'on a s'inscrivent dans l'objectif de développer plein de choses pour que la commune continue à vivre correctement et qu'elle ne devienne pas, justement, ce dont vous avez peur.

Je pense avoir répondu à vos questions. Monsieur LOPEZ.

André LOPEZ : J'aurais une question, pour revenir sur la cave, pour savoir comment a été faite l'estimation par les Domaines.

Madame le Maire : L'estimation par les Domaines ? Ce sont eux qui...

André LOPEZ : Je vous explique, sous réserve : soi-disant, on peut faire faire une estimation par rapport à la surface de plancher de ce qui va être construit, ce qui donne de la valeur au terrain. C'est-à-dire que, quand le projet est fini, par l'architecte, vous le soumettez à France Domaine et ils font une estimation là-dessus, ce qui donne de la valeur au terrain. Ça s'appelle, je vais vous dire le nom : la méthode compte à rebours. Je vous le dis, si jamais vous pouvez gratter quatre sous de plus.

Madame le Maire : D'accord. Ecoutez, on en prend note, Monsieur LOPEZ, merci. Je crois que Madame BRUN-GHALEM voulait parler.

Céline BRUN-GHALEM : Moi, il y a autre chose qui m'interpelle dans votre question et ça fait plusieurs fois que vous le martelez : c'est le fait qu'on aurait manigancé tout ce projet avant notre élection et durant la campagne. Moi, je suis droite dans mes bottes : on s'est réuni autour de projets mais on s'est réuni aussi autour de valeurs fortes et l'honnêteté en fait partie. Voilà.

Madame le Maire : Pour les questions, nous avons terminé. Je vais passer aux points divers.

Thomas BORDENAVE : S'il vous plaît, est-ce que je peux revenir sur le point concernant l'atelier 2 ?

Madame le Maire : L'atelier 2 ?

Thomas BORDENAVE : Au niveau du fronton. Je parlais tout à l'heure de pots de fleurs, ça ne vous plaisait pas.

Madame le Maire : Ah non, mais...

Thomas BORDENAVE : Vous aviez l'air de prétendre autre chose. Au niveau du fronton, que va-t-il être décidé au sein de cette commission ? Est-ce qu'on va décider de racheter le fronton à GGL, de le leur louer ? Est-ce que ce sont des points qui vont être abordés ? Le fronton est conservé mais il reste propriété de GGL. Il faudrait quand même éclaircir sur ce point-là.

Madame le Maire : Suivant ce qui va ressortir des ateliers, certaines décisions seront prises. Si, dans les ateliers sur le maintien du patrimoine et l'animation de ce lieu, il n'y a aucune proposition qui ressort sur le fait qu'il faut garder, par exemple, l'accessibilité à cet espace, des décisions seront prises ; sinon, il y en aura d'autres, en sachant que nous avons quand même la volonté, déjà, de garder au minimum une salle accessible sur cette partie. Mais ça va vraiment dépendre de l'évolution du travail de l'atelier.

Thomas BORDENAVE : Dans la négociation avec GGL, vous n'avez pas déjà négocié un prix pour acheter ce fronton, ou un loyer ?

Madame le Maire : Non, parce que ça va dépendre.

Henry-Paul BONNEAU : On ne peut pas négocier à ce jour un prix dans la mesure où on ne sait pas comment ça va être aménagé. Mine de rien, le fronton est très large, vous le savez, ça fait à peu près (passage inaudible) mètres de large, je crois. Il pourrait y avoir deux niveaux. Ce sera en fonction de ce qui va être plus ou moins décidé dans cet atelier 2, la question étant déjà posée à cet atelier. S'il est décidé d'aménager l'étage et d'en faire une salle fermée, par exemple une salle de spectacle – je ne sais pas, tout est possible et imaginable – forcément, ça aura un coût d'aménagement qui ne sera pas le même que si elle est laissée brute, ouverte, s'il n'y a rien. Il est donc impossible d'évaluer la valeur du fronton à l'heure actuelle. Cela dépendra.

En fonction de ce qui sera proposé dans les ateliers, bien évidemment, il y aura un arbitrage à faire selon le coût que ça pourra éventuellement représenter. Mais pour l'instant, il y a libre choix sur les éventuelles possibilités d'aménagement.

Thomas BORDENAVE : Si vous permettez, je me permets de vous reprendre : à chaque fois, vous dites que c'était impossible. C'est surtout que ce n'était pas votre choix. On aurait pu récupérer le fronton brut et c'était réglé, ça aurait pu être prévu dans l'acte de vente.

Madame le Maire : Déjà, sur le fronton, on ne peut pas le récupérer comme ça, brut, par rapport à la démolition du reste. Le fronton est indépendant mais la toiture de la cave est d'un seul tenant. Au moment où le travail va être fait sur la cave, la toiture du fronton sera aussi démontée et il faudra remonter une nouvelle toiture. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut traiter indépendamment ; ce sera traité dans la globalité. Ensuite, le devenir de ce fronton sera vraiment déterminé par rapport au travail qui va être fait pendant les ateliers et aux propositions formulées par les participants.

On va passer aux points divers.

POINTS DIVERS

Madame le Maire : Je voulais vous informer de deux petites choses – enfin, petites, non, pas trop quand même.

Il s'agit d'abord de la notification d'une subvention, à la suite de la demande que nous avons faite au Conseil départemental pour la réhabilitation des halles. Nous avons demandé 30 % du coût de l'opération, qui s'élève à 493 578 € hors taxes, et nous avons eu la notification : nous avons obtenu du Département ces 30 %, soit 148 000 € pour la réhabilitation des halles, qui s'ajoutent aux 20 % de la SAM, soit 98 716 €. Nous sommes en attente de la réponse de la Région.

La deuxième information, c'est la notification d'une aide financière à hauteur de 208 969 €, accordée par le Conseil départemental de l'Hérault au titre de l'exercice 2021 pour des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

C'étaient deux bonnes nouvelles que je souhaitais partager avec vous puisque cette somme va nous permettre d'investir sur d'autres projets.

Véronique PEYROTTE : J'ai juste une question.

Madame le Maire : Oui, Madame PEYROTTE.

Véronique PEYROTTE : C'est pour les halles.

Madame le Maire : Oui.

Véronique PEYROTTE : On avait chiffré quoi, pour la rénovation ? Est-ce que c'est juste la carcasse ?

Madame le Maire : Le projet des halles a été présenté en commission. C'est la réhabilitation des halles à l'identique par rapport à l'époque de leur création, ajoutée à la mise hors d'air.

Véronique PEYROTTE : D'accord.

Madame le Maire : Pour pouvoir être utilisée... Voilà.

Henry-Paul BONNEAU : Il y a aussi la mise en conformité de toutes les installations électriques.

Véronique PEYROTTE : En option.

(Echanges hors micro.)

Henry-Paul BONNEAU : En option, mais elle est incluse dans l'enveloppe globale.

Madame le Maire : Elle est chiffrée dans le global.

Henry-Paul BONNEAU : Ensuite, il y a la mise en conformité de tout ce qui est électrique et réseaux humides.

Thomas BORDENAVE : Ça veut dire que si l'option n'est pas faite, la subvention baissera en conséquence ?

Madame le Maire : Oui, mais l'option sera prise, en fait.

Henry-Paul BONNEAU : C'est un pourcentage de cette enveloppe.

Thomas BORDENAVE : A quel moment allez-vous communiquer aux Poussannais ? C'est quelque chose d'assez positif pour la commune.

Madame le Maire : Sur quel sujet ?

Thomas BORDENAVE : Sur cette réhabilitation.

Madame le Maire : On a déjà communiqué sur la réhabilitation des halles. On communique régulièrement sur la page *Facebook*, il y a eu des articles qui ont été faits par la Commission Patrimoine dans le Bulletin municipal et il y en aura d'autres. On n'a rien à cacher donc on communique, ça a été fait régulièrement. Voilà.

Pour les notifications des subventions, on vient de les recevoir donc on les communiquera. Il y a aussi tout un travail qui a été fait avec la Fondation du patrimoine pour trouver des mécènes, des entreprises privées. Là aussi, on a deux ou trois entreprises qui souhaitent participer et qui vont abonder le fonds de la Fondation du patrimoine, dans le cadre de ce travail. Voilà.

Ecoutez, je clôture la séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 21 h 35.